

**HOMMAGE A  
E. BURNELLE**

**J. Moins**

**A un an  
des élections  
européennes**

**Paul Goossens**

**Absentéisme :  
les vrais  
problèmes**

**Jean Gordower**

**Exporter  
pour  
survivre ?**

# CAHIERS MARXISTES

**revue mensuelle**

Nouvelle série — N° 46 (65)

9<sup>me</sup> année — juin 1978

## Sommaire

---

Hommage à Ernest Burnelle Le problème des réformes et de la révolution en Belgique	p. 1
Jacques Moins A un an des élections européennes	p. 13
Jean Gordower Exporter pour survivre ?	p. 18
Paul Goossens Absentéisme : les vrais problèmes	p. 25
Document : Pour un statut public de la sidérurgie	p. 31
Témoignage Les interdictions professionnelles en RFA	p. 37
En diagonale	p. 44
Courrier des lecteurs	p. 47
Lire des livres	p. 52

**Comité de patronage** : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve ●

**Comité de rédaction** : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

**Rédacteur en chef** : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

# Le problème des réformes et de la révolution en Belgique

Comment évoquer le rôle que joua Ernest Burnelle, président du Parti communiste de Belgique, mort voici bientôt dix ans ?

Le mouvement ouvrier de notre pays — et singulièrement le parti communiste — connaissent mal leur passé. Il nous manque une mémoire collective.

Ernest Burnelle, qui était né à Liège en 1908 dans une famille ouvrière fut d'abord instituteur, puis régent, professeur de mathématiques et militant syndical de l'enseignement. Membre du PCB depuis 1938, résistant à l'occupation nazie, il devient militant clandestin dès 1941.

1946 sera une année charnière : il entre au Comité central de son parti, est élu député de Liège. Huit ans plus tard, il sera — avec son ami René Beelen — le principal artisan du « tournant » du Congrès de Vilvorde qui l'élit secrétaire national.

Ernest Burnelle a puissamment contribué à sortir son parti du repli — à l'écart des masses — qui, avec la guerre froide, avait suivi les grands moments de la Résistance et de la Libération. Il a aidé les communistes à reprendre confiance en eux-mêmes en se remettant à l'écoute des masses. Toute son action aura visé à unir les forces ouvrières et démocratiques et à faire du parti communiste le moteur de ce rassemblement anti-capitaliste.

Il nous a semblé que le meilleur hommage que les Cahiers marxistes puissent rendre à la mémoire de ce militant d'une modestie exemplaire était de reproduire ici de très larges extraits d'un important article qu'il écrivit en juillet 1964 pour la Nouvelle Revue Internationale, sous le titre « Le problème des réformes et de la révolution en Belgique » (\*)

---

(\*) Les sous-titres sont de la rédaction des C.M.

Les situations dans lesquelles naît et se développe le mouvement pour le socialisme sont de plus en plus diverses. A chaque pas en avant de l'humanité, les formes, les méthodes, les voies du passage au socialisme se multiplient. Dans ces conditions, l'efficacité de la lutte pour le socialisme dans chaque pays dépend de plus en plus de la mesure dans laquelle l'avant-garde des travailleurs aura appris à connaître en temps utile les particularités objectives du développement de la révolution dans telles ou telles conditions. On comprend, par conséquent, l'attention réservée à ce problème par les partis communistes, et, notamment, par ceux des pays capitalistes évolués.

La situation en Belgique diffère de la situation qui existait dans les pays où les révolutions socialistes ont triomphé pour la première fois et où le capitalisme n'avait atteint qu'un degré de développement ou bien faible, ou bien peu élevé. D'une part, les conditions matérielles pour le passage au socialisme sont beaucoup plus mûres dans notre pays, d'autre part, les ennemis du socialisme y sont beaucoup plus forts et ingénieux. Il y a ici des traditions démocratiques diverses qui exercent une puissante influence sur l'ensemble de la vie politique; la classe ouvrière représente une part considérable de la société, elle est hautement organisée et possède une riche expérience. Dans le même temps ses rangs sont divisés. Il est normal que ces conditions ajoutées aux particularités de la situation internationale actuelle, déterminent les formes et les méthodes de la révolution socialiste.

Les communistes de Belgique estiment que la lutte pour le socialisme dans leur pays (et, peut-être, dans les pays où les conditions sociales sont analogues aux conditions belges) se caractérisera par la nouvelle importance que revêtiront au cours de cette lutte les réformes, c'est-à-dire telles ou telles transformations des structures politiques, économiques et sociales. Ceci dit, nous n'avons certes pas en vue des « réformettes » destinées à rapiécer le régime existant, là où il est le plus manifestement usé, ni à le consolider, mais des transformations très importantes (encore que graduelles) de la structure sociale, économique et politique, qui doivent préparer en fin de compte la destruction des fondements du capitalisme et qui ont reçu dans notre pays le nom de réformes de structure. La lutte pour de telles transformations, comme forme spécifique de l'action révolutionnaire (dans le sens scientifique du terme) des masses, peut devenir, nous semble-t-il, l'axe de développement démocratique et pacifique de la révolution socialiste dont nous proclamons la nécessité.

Nous nous sommes efforcés, dans le présent article, de poser certaines questions ayant trait au rapport entre les réformes et la révolution.

## **UNE LIMITE VIVANTE ET MOBILE**

La longue pratique des opportunistes de droite qui transformaient l'action pour des conquêtes partielles en politique réformiste, a fait naître le préjugé selon lequel réforme serait le contraire absolu de révolution (ce à quoi ont également contribué les conceptions ultragauchistes et dogmatiques). Cependant Lénine a

parlé maintes fois de la possibilité et de la nécessité de lutter en révolutionnaire pour des réformes, il a souligné que l'opposition entre réformes et révolution « n'est pas absolue », que la limite entre elles n'est pas rigide, mais « vivante et mobile » et qu'« il faut savoir la définir dans chaque cas concret » (1). La lutte économique et politique indépendante du prolétariat, soulignait Lénine, peut « transformer des réformes boîteuses et hypocrites sur la base du régime donné en points d'appui sur le chemin du mouvement ouvrier vers l'émancipation complète du prolétariat » (2).

Il est vrai qu'au cours des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque le développement de la révolution dépendait surtout de l'apparition de situations critiques, de crises aiguës, l'importance des réformes dans la lutte pour la refonte socialiste de la société était relativement limitée. Au surplus, le prolétariat avait alors le plus de chances de succès dans les pays ayant un niveau moyen ou inférieur de développement capitaliste, où il était plus facile de commencer la révolution qu'en Europe occidentale. Dans ces conditions, la portée essentielle, pour le mouvement ouvrier, des réformes effectuées sous sa pression — telles que l'élargissement du droit de suffrage, l'adoption des lois sociales, etc. — était surtout qu'elles étaient susceptibles de faciliter la *préparation* de la révolution.

Mais dans les conditions qui existent maintenant en Belgique, les réformes peuvent avoir une signification nouvelle. Bien que le régime capitaliste y soit encore assez solide, la classe ouvrière a fait au prix de longues années de lutte — et continue de faire — des conquêtes réelles sur le plan social et sur celui de la démocratie. Nous pouvons dire dans ce sens que non seulement les conditions matérielles du passage au socialisme, mais aussi les conditions politiques et sociales se sont sensiblement améliorées dans notre pays au cours des dernières décennies.

Ces nouvelles conditions, la nouvelle aggravation de la contradiction fondamentale du capitalisme et le nouvel essor de la lutte des travailleurs, le rapport des forces fortement changé dans le monde et la compétition actuelle des deux systèmes sociaux, tout cela rend plus vulnérables les positions de la bourgeoisie monopoliste, accroît fortement l'efficacité du mouvement de masse et permet aujourd'hui à notre classe ouvrière de lutter avec succès pour des transformations fondamentales qui déjà touchent directement les rapports traditionnels de la propriété et du pouvoir. Dans nos conditions belges, les réformes fondamentales qui résultent d'un large mouvement combatif et offensif des masses populaires peuvent devenir en s'approfondissant et s'enrichissant d'un contenu anticapitaliste, des éléments d'un processus de transformation continu *ayant déjà un caractère révolutionnaire*.

Dans les conditions actuelles le développement du processus révolutionnaire *au travers des transformations successives* est, nous semble-t-il, dans notre pays la possibilité la plus probable, voire même une nécessité objective liée aux particularités de notre structure sociale.

(1) Lénine, « Au sujet d'un anniversaire », 1911.

(2) Lénine, « Discours à la Conférence élargie de la rédaction du Prolétaire », 1909.

## LA NECESSITE DE CHANGEMENTS

Parmi les facteurs qui rendent possible la lutte pour les réformes démocratiques, comme forme de développement du processus révolutionnaire socialiste, figurent, au premier chef, *les particularités et les impératifs du développement économique et social actuel*, de notre pays. Il s'agit d'une forte exacerbation de la contradiction fondamentale du capitalisme : la contradiction entre le caractère social de la production et le caractère privé de l'appropriation; il s'agit de la nécessité objective croissante de solutions socialistes — surtout face au développement de la révolution scientifique et technique —; il s'agit du développement du capitalisme monopoliste d'Etat avec tout ce qui s'ensuit.

Du point de vue des conditions matérielles, la Belgique est depuis longtemps mûre pour passer au socialisme. Cela concerne tout d'abord le processus de concentration, de socialisation de la production. Les proportions actuelles de la production en série, la réorganisation de l'économie, due à la révolution scientifique et technique, l'internationalisation croissante de la vie économique font apparaître un besoin objectif toujours plus impérieux d'une direction unique de l'économie, de l'introduction des principes de planification.

La bourgeoisie monopoliste au pouvoir sent ce besoin et l'inéluçabilité de changements. Le « libre jeu » des forces du marché ne peut qu'entraîner des bouleversements sociaux et économiques sérieux pour le capitalisme actuel. La lutte des masses, la compétition avec le système socialiste ne cessent de le lui rappeler. Mais les monopoles tentent de limiter les changements venus à maturité en modifiant les formes traditionnelles de la gestion économique capitaliste, en utilisant ces modifications dans leur propre intérêt pour concentrer davantage le pouvoir et la propriété entre leurs mains. Ainsi, faisant obstacle aux transformations indispensables, le régime capitaliste propose un palliatif : les méthodes monopolistes d'Etat de sa politique économique.

Atténuer ne fût-ce que certaines manifestations de l'inégalité du développement propre à l'économie capitaliste, faciliter la modernisation de la production et le maintien de rythmes relativement rapides de l'accroissement, prendre des mesures contre les crises, établir le contrôle du marché : voilà les tâches que la société bourgeoise est obligée de se fixer dans les conditions actuelles en recourant pour cela à l'intervention de l'Etat. La révolution scientifique et technique et l'automation posent de problèmes gigantesques et nouveaux à la société capitaliste qui n'en viendra pas à bout par les anciennes méthodes. Nous observons dans notre pays une multitude de faits qui attestent que l'économie du capitalisme actuel ne peut se passer de l'appui de l'Etat.

Nous pensons que l'intervention de l'Etat, les mesures prises par lui pour régulariser l'économie ne sont plus seulement des moyens accessoires pour défendre et renforcer les positions de la classe dominante, mais, de plus en plus, une condition indis-

pensable pour assurer le fonctionnement de la production capitaliste.

Tout ce qui précède montre qu'il ne s'agit pas de problèmes purement « techniques ». Toutes ces questions sont, d'une manière ou d'une autre, liées à la politique sociale. Dans le même temps, le développement de la production actuelle dans les conditions du capitalisme pose *directement* tout un nombre de problèmes sociaux : le chômage, les frais de rééquipement de l'industrie et de l'agriculture, les crises du logement et des transports, l'inconsistance des systèmes actuels de l'enseignement et de la santé publique, etc.

Dès lors, le développement économique, la lutte des masses, la situation internationale placent la société capitaliste actuelle devant la nécessité de changements.

La bourgeoisie monopoliste essaye de les réaliser à sa manière, selon ses intérêts, comme des *réformes monopolistes d'Etat*. Nous croyons qu'il faut mettre en garde contre l'idée que ces efforts de la bourgeoisie sont automatiquement voués à l'échec. Si les forces sociales opposées aux monopoles n'offrent pas aujourd'hui l'alternative constructive et offensive d'une solution conséquente des questions venues à maturité et si elles ne mènent pas une lutte résolue pour sa réalisation, les monopoles peuvent réaliser leur programme et surmonter jusqu'à un certain point, pour un certain temps, la « période d'instabilité » actuelle. Ils pourront dans ce cas se maintenir provisoirement dans des formes nouvelles, ce qui recèle de nombreux et graves dangers pour le mouvement ouvrier et pour la civilisation même. Derrière la façade de « l'Etat de bien-être général », on voit s'ébaucher de plus en plus nettement les contours d'un autoritarisme monopoliste d'Etat. Une éventuelle amélioration provisoire de la condition matérielle des masses devrait être payée dans ce cas non seulement d'une exploitation renforcée, mais aussi d'une suppression de fait de la démocratie.

C'est pourquoi la *classe ouvrière est appelée à opposer aujourd'hui son propre programme de transformations fondamentales* aux réformes monopolistes d'Etat. A partir des mêmes processus et des mêmes problèmes, elle propose *sa propre solution, son alternative démocratique et socialiste* pour arracher l'initiative à la bourgeoisie monopoliste et lui imposer la réalisation des mesures exigées par les intérêts des travailleurs, les intérêts de la grosse majorité de la nation.

## REFORMES DE STRUCTURE

Fait extrêmement important : il y a depuis quelques années, dans le mouvement ouvrier et démocratique de l'Occident, des processus qui permettent de parler d'une *nouvelle étape de la lutte des classes*, encore qu'ils se déroulent différemment dans divers pays.

Les dernières années ont été marquées en Belgique par la grande grève de 1960-1961 et par le développement des actions

revendicatives dans la période postérieure, par un mouvement des masses pour l'autonomie régionale et par une coopération toujours plus étroite des communistes, des socialistes de gauche, des syndicalistes y compris les syndicalistes chrétiens.

Certes, il n'y a plus comme jadis les collisions sanglantes avec la gendarmerie, qui marquaient les moindres grèves dans le passé. Les singuliers « révolutionnaires » qui regrettent ce passé ferment les yeux sur le renouveau, sur l'ampleur des mouvements et leur efficacité. Même malgré les différences des niveaux du mouvement dans les divers pays, la fin des années 50 et le début des années 60 constituent, du point de vue de l'ampleur de la lutte des masses et surtout des grèves, de l'importance de la participation des travailleurs à l'action, de leur organisation, leur cohésion, leur culture politique, une période sans précédent dans l'histoire du mouvement ouvrier de ces pays au XXe siècle, exception faite des périodes de 1918-1923 et de 1945-1948.

Mais alors que pendant les essors révolutionnaires des années 1918-1923 et 1945-1948 l'exacerbation de la lutte était due, surtout, aux effets des facteurs aussi catastrophiques et relativement passagers que la crise politique et économique due à une guerre mondiale, cette exacerbation est liée aujourd'hui plutôt au côté « normal » qu'au côté « extraordinaire » du développement de la société capitaliste. Aujourd'hui, dans les conditions « quotidiennes », sans guerres, sans crises dévastatrices, les masses se sentent lésées non seulement dans leurs intérêts immédiats, mais dans leurs intérêts profonds, fondamentaux, décisifs, de travailleurs et de citoyens.

Dans beaucoup de pays de l'Ouest on voit toujours plus nettement une tendance à l'approfondissement de la lutte quotidienne dans laquelle se font jour de plus en plus impérieusement, au travers des revendications immédiates, les revendications d'une refonte totale des rapports politiques, économiques et sociaux.

Après avoir beaucoup obtenu par la lutte, après s'être libérés à un certain point de la peur opprimante d'une misère noire, ayant pris conscience de leur force et de leur dignité, se heurtant à tel ou tel problème grave — le chômage ou l'inflation, le retard du niveau de vie sur l'augmentation de la productivité du travail, la stagnation et la déchéance de certaines régions, les difficultés du logement — ressentant une menace de plus en plus nette pour la démocratie, les droits et le libre développement de l'individu, les travailleurs sont déjà moins disposés à se résigner aux palliatifs, à accepter une politique de « réformettes » qui maintiennent en fait la situation antérieure.

La classe ouvrière, les éléments progressistes de la paysannerie, de la petite bourgeoisie, des intellectuels, s'efforcent, spontanément ou consciemment, d'imprimer un caractère radical conséquemment antimonopoliste aux réformes venues à maturité que la classe dirigeante tente de réaliser ou de retarder par des méthodes monopolistes d'Etat. Les travailleurs inscrivent maintenant sur leur drapeau, avant que soit conquis le pouvoir, des

réformes à la réalisation desquelles ils ne pouvaient même pas songer il y a 50 ans.

*Les mots d'ordre de réformes de structure politiques, économiques et sociales ont, aujourd'hui en Belgique, une immense force d'attraction. C'est autour de la plate-forme des réformes de structure qu'il est possible de regrouper toutes les couches laborieuses qui souffrent de l'emprise des monopoles. La formation de cette large coalition démocratique se produit d'ores et déjà dans notre pays par des voies différentes.*

Tout cela signifie que des changements importants sont intervenus non seulement sur le plan objectif mais aussi sur le plan subjectif du mouvement, que la classe ouvrière de Belgique est en mesure de lutter efficacement pour des réformes révolutionnaires, de s'en servir pour l'affaiblir d'abord, puis pour détruire le capitalisme.

## L'ETAT : UNE STRUCTURE COMPLEXE

Certes, pour que cette influence de la classe ouvrière ne soit pas épisodique, mais soit constante et profonde, il faut disposer de certaines possibilités nouvelles, de positions plus fortes. Il faut donc souligner la spécificité du problème du pouvoir dans des pays comme la Belgique.

L'Etat bourgeois actuel dans son ensemble sert les intérêts de la classe dominante. Mais ce serait faire preuve de dogmatisme que de comprendre cette formule d'une manière simpliste, comme une conformité automatique de toute action de l'Etat à la volonté de tous les capitalistes. Les actes réalisés par l'Etat bourgeois belge dans l'intérêt commun de toute la classe dominante peuvent être contraires parfois à la volonté de certains monopoles. Dans nombre de cas l'Etat doit et est obligé, s'il veut conserver les bases de la domination du sommet monopoliste, d'aller au-devant de certains intérêts des masses.

La liaison indirecte, médiante entre la volonté de la classe dirigeante et l'action de l'Etat alimente les illusions sur l'Etat « situé au-dessus » des classes. Mais dans certaines conditions, ces facteurs peuvent créer des possibilités d'extension de l'influence du mouvement ouvrier et démocratique sur le fonctionnement de l'Etat ou de ses différents organismes.

Il faut prendre en considération la complexité de la structure politique actuelle en Belgique et le sceau dont elle a été marquée par le mouvement ouvrier et démocratique du XIXe et surtout du XXe siècle.

Contrairement à la plupart des pays à développement faible ou moyen du capitalisme, où l'on pouvait, en parlant du pouvoir, ne considérer que le pouvoir public central, exécutif par excellence, et dictant sa volonté aux autres organismes d'administration, il faut avoir, dans nos conditions, une conception plus différenciée de la notion du « pouvoir ».

Bien sûr, là encore le rôle *décisif* appartient au pouvoir public central qui est aux mains de l'oligarchie monopoliste.

Celle-ci dispose de l'armée et de la police, liées directement aux fonctions de violence, de répression. Elles se prêtent difficilement à l'influence des masses et leur emploi contre le mouvement de masse est une menace permanente. Toutefois, le pouvoir central lui-même n'est nullement monolithique : ses différents maillons possèdent une certaine indépendance. L'un de ces maillons — les organismes de la représentation parlementaire — se prêtent plus facilement que les autres, en règle générale, à la pression d'en bas et peuvent être utilisés, s'il y a essor du mouvement des masses, contre la classe dirigeante. Ce fait est, notamment, d'une importance particulière pour notre pays où des possibilités réelles existent pour une large union des forces de gauche (des communistes aux catholiques de gauche) qui peut prendre dans certaines conditions beaucoup de poids au Parlement.

L'extension des fonctions économiques de l'Etat bourgeois a fait apparaître des organismes nouveaux. Ce sont de nombreux comités et offices publics ou semi-publics au centre et en province qui dirigent les investissements, la régularisation des prix, la construction d'autoroutes et d'autres grands travaux publics, l'achat des produits agricoles, etc. Les monopoles cherchent à prémunir ces organismes contre le contrôle des institutions représentatives et agissent derrière le dos du peuple. C'est là un grand danger qui alimente toutes sortes de tendances autoritaires.

Certes, pour l'instant, la logique générale de l'activité de ces organismes répond aux intérêts des monopoles. Cependant l'action de la classe ouvrière en vue d'utiliser ces organes de pouvoir contre les monopoles n'est nullement désespérée. Ces organismes sont tout particulièrement concernés par ce qui a été dit sur la nécessité pour l'Etat bourgeois actuel de faire une politique donnant l'impression de servir les intérêts sociaux. Le personnel de ces organismes compte de nombreux spécialistes honnêtes, dévoués à leur branche et las de devoir agir contrairement à leur conscience professionnelle. La classe ouvrière les aidera à se libérer définitivement de la servitude vis-à-vis des monopoles.

Il importe, enfin, d'avoir présent à l'esprit que ce n'est pas seulement le système d'administration qui est un organisme complexe et ramifié dans notre pays. L'Etat est maintenant loin d'être chez nous la seule force organisatrice essentielle qu'il avait été autrefois, quand la Belgique était encore un pays où le capitalisme était peu développé, tandis que le mouvement ouvrier n'en était qu'à ses premiers pas.

Par suite de longues années d'action pour la démocratie, du développement du mouvement ouvrier, de la formation de grandes traditions politiques, cette société dans notre pays est devenue un système complexe et ramifié d'organisations : partis politiques, syndicats, mutuelles, coopératives, diverses amicales, unions de jeunes, d'étudiants, de femmes, unions culturelles et éducatives, etc. Dans les conditions actuelles où le capitalisme est réduit à disputer les esprits des masses à la société socialiste, la bourgeoisie est obligée non seulement d'accepter l'existence d'institutions et d'associations démocratiques, mais de créer souvent par surcroît des organisations de masse.

Les organisations de masse peuvent être souvent une force influente considérable dans leur sphère. Elles peuvent servir, entre les mains de la bourgeoisie, d'instruments de contrôle idéologique et d'organisation établi sur les travailleurs et assurant la stabilité de la base de masse du régime; elles peuvent devenir, sous la direction des forces démocratiques, des centres opposés au pouvoir de la classe dirigeante.

## DES LEVIERS A UTILISER

Ainsi le problème de la lutte pour le pouvoir accuse-t-il aujourd'hui des traits assez spécifiques chez nous. Il y a toute une série de leviers et de positions du pouvoir que la classe ouvrière peut utiliser d'ores et déjà dans sa lutte pour changer le caractère de tels ou tels actes de la politique d'Etat, pour imprimer un caractère démocratique aux réformes. Nombre d'autres organisations sociales et même des organes du pouvoir, les municipalités par exemple, peuvent être arrachés peu à peu, au cours de cette lutte, à l'influence de la bourgeoisie monopoliste.

Ce qui a été longtemps une source de force de la bourgeoisie : la souplesse et la complexité du mécanisme politique et social, peut devenir maintenant une source de faiblesse de cette classe, permettant aux travailleurs « d'encercler » petit à petit, puis de transformer et de soumettre à leur influence de nombreux éléments de ce mécanisme. Engels soulignait dès 1881, en parlant de la lutte des exploités contre la classe dominante pour le pouvoir politique, que « la classe opprimée lutte d'abord pour une part de ce pouvoir, puis pour tout le pouvoir, afin d'avoir la possibilité de modifier les lois en vigueur conformément à ses propres intérêts et besoins » (3). Des conditions favorables se trouvent réunies aujourd'hui en Belgique pour que la classe ouvrière et ses alliés puissent lutter avec succès pour « une part du pouvoir » et pour élargir graduellement cette part sur le chemin de la conquête de tout le pouvoir public.

Au cours de cette lutte, ce n'est visiblement qu'une partie de l'appareil d'Etat qui sera brisée, celle qui est la plus immédiatement liée aux fonctions de violence et de répression. Ses autres parties pourront être progressivement transformées au cours de la lutte des masses, et incluses, par la suite, au système de la démocratie socialiste.

On comprend combien tout cela est important dans la lutte pour la révolution. Toute réforme économique et sociale importante, effectuée sous la pression des masses et, à plus forte raison, par les masses elles-mêmes, est au fond une intrusion dans les rapports de pouvoir. Chaque pas vers la création d'un nouveau bloc dominant des forces sociales, dirigées par la classe ouvrière, chaque pas en vue d'écarter la bourgeoisie du pouvoir est une réforme majeure. En d'autres termes, il y a, dans nos conditions, des possibilités pour que l'influence exercée par la lutte de la classe ouvrière et de ses alliés sur le caractère et la tendance des réformes en voie de réalisation ne soit pas seulement épisodique, fortuite. Cette influence peut être consolidée par

(3) Engels, « Les Trade-Unions », 1881.

la conquête de certaines positions du pouvoir. Si le mouvement de masse prend de l'ampleur, elle peut augmenter constamment et devenir un facteur décisif pour réduire, puis pour détruire entièrement le pouvoir de la classe capitaliste.

## L'AGE DE LA LIBERATION DE L'HOMME

Rien de tout cela ne peut être compris si l'on fait abstraction de la situation internationale actuelle. C'est seulement dans un monde où le socialisme devient déjà le facteur dominant du développement, où le processus impétueux de la libération des peuples a englobé les continents considérés naguère comme « endormis », où la puissance du camp socialiste impose la coexistence pacifique aux impérialistes et fait échouer l'exportation de la contre-révolution, ce n'est que dans ce monde qu'est possible l'exigence audacieuse des masses, leur conviction profonde que l'âge de l'énergie atomique et des spoutniks doit être également l'âge de la libération de l'homme.

Ainsi la modification des formes et des voies du processus révolutionnaire prise en considération pour la stratégie et la tactique de notre parti communiste est née de *l'action conjuguée des facteurs objectifs et subjectifs, intérieurs et internationaux*. Dans les conditions actuelles de notre pays, les masses laborieuses, si elles se groupent en large coalition démocratique et mènent une lutte permanente et résolue, parlementaire et surtout extra-parlementaire, peuvent obtenir pas à pas, sans revirements extraordinaires de la situation, des conquêtes toujours plus essentielles atteignant l'ampleur et la profondeur de véritables réformes de la structure politique et économique, de la refonte démocratique et socialiste de la société. Chacune de ces réformes peut devenir un point d'appui pour un nouveau mouvement en avant, et une conquête graduelle de positions sans cesse nouvelles, pour transformer la part du pouvoir, arrachée aux monopoles, en souveraineté d'une large coalition de combattants pour la démocratie et le socialisme.

## MOBILISER LES MASSES POUR LA REVOLUTION

La *possibilité* objective d'utiliser les réformes pour la refonte révolutionnaire de la société ne signifie nullement, bien entendu, que *n'importe quelle* réforme nous rapproche de la victoire du socialisme. Il s'agit de réformes *fondamentales*, qui modifient l'équilibre existant de la structure politique et sociale, atteignent et sapent le pouvoir du sommet monopoliste.

La classe dominante cherche à mettre à profit le fait que chaque réforme qui n'est qu'une conquête partielle peut faire naître des illusions, et dans les masses une réforme peut paraître dans certaines conditions un « bienfait » du sommet, donner l'impression que la lutte est désormais inutile, que le mouvement en avant une fois commencé se poursuivra d'une manière ou d'une autre. Le capitalisme monopoliste d'Etat peut même créer une nouvelle source d'illusions sur le rôle de l'Etat « au-dessus des classes », sur la réparation par l'Etat des « péchés » des capitalistes égoïstes. Enfin

— et c'est très important — toute réforme effectuée par les méthodes monopolistes d'Etat, par les mains de la « technocratie », signifie en réalité une restriction de la démocratie, un affaiblissement de l'influence des travailleurs sur les affaires publiques, de leur possibilité d'influencer les autres réformes. C'est contre cette menace, pour l'extension de la démocratie, que la coalition des forces populaires mène la lutte.

La différence essentielle entre les « réformettes » réalisées par des méthodes monopolistes d'Etat et les réformes profondes ou, comme nous disons, réformes de structure, est évidente. Les premières affermissent d'une manière ou d'une autre le pouvoir du capital monopoliste, compromettent l'indépendance du prolétariat, l'influence de ses organisations de classe, son rôle de force dirigeante nouvelle de la société. Les secondes aboutissent à accroître le poids, l'influence, les positions de la classe ouvrière et de ses alliés, tout en réduisant, en sapant la domination et le pouvoir des monopoles, les fondements sociaux et politiques du capitalisme. Les premières représentent une *évolution* qui conserve l'ancienne qualité, les secondes détruisent cette ancienne qualité et en créent une nouvelle puisqu'elles constituent une forme de développement du processus révolutionnaire, une forme importante de mobilisation des masses *pour la révolution*.

Ainsi le programme des réformes pour lequel luttent les partis communistes est le *contraire*, par sa nature, des programmes proposés par les petits-bourgeois et social-démocrates de droite.

Mais il ne suffit pas d'opposer pour chaque question la solution démocratique à la solution des couches dirigeantes. Cela ne suffit pas, même en faisant appel aux masses. S'en contenter ce serait renoncer en fait à l'intervention constructive, pratique, dans la réalisation de la réforme, ce serait accorder un certain champ de manœuvre à la classe dirigeante. Il n'est pas difficile de dire « non » à telle ou telle réforme. Il est autrement plus compliqué, mais en revanche beaucoup plus efficace, d'organiser la lutte parlementaire et extra-parlementaire autour de la réforme en voie de réalisation, non seulement pour ne pas laisser sa liberté de manœuvre à la bourgeoisie, mais aussi pour rendre cette réforme avantageuse pour les travailleurs. Trouver des propositions concrètes dont la réalisation accentuera la transformation, renforcer leurs aspects positifs et atténuer leurs aspects conservateurs et réactionnaires, les rapprocher des réformes que revendique la classe ouvrière, trouver des formes appropriées de lutte, cela veut dire précisément intervenir dans la politique gouvernementale, peser sur chaque pas de l'adversaire.

Une telle politique paraît terne et monotone à d'aucuns et suscite des reproches de « réformisme ». En réalité ce travail minutieux de l'avant-garde prolétarienne n'a rien de commun avec la politique réformiste traditionnelle. Le fond du problème est dans le *contenu* des réformes, dans leur portée réelle qui dépend pour une grande part de la réponse à cette question : *qui mène la lutte pour leur réalisation et comment cette lutte est engagée*.

## NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE DEMOCRATIE ET SOCIALISME

Les réformes de structure antimonopolistes ne sont possibles qu'au prix d'une *lutte énergique et consciente des masses*. Une transformation à caractère purement administratif, faite par les mains des bureaucrates, risque, même si au départ elle est imposée à la classe dirigeante par la lutte des masses, de servir en dernière analyse à renforcer la domination des monopoles.

La condition majeure pour utiliser les réformes de structure dans l'intérêt de la transformation révolutionnaire de la société, c'est *le lien de la lutte pour les réformes avec le but final de la lutte de la classe ouvrière : l'élimination définitive des classes exploiteuses et la victoire du socialisme*. C'est précisément l'oubli de ce lien qui conduit au réformisme. Les social-démocrates ont ceci de caractéristique, précisément, qu'ils voient les réformes comme un but en soi, qu'ils substituent à la révolution des réformes isolées. « Séparer la lutte pour les réformes et la lutte pour le but final : voilà à quoi se ramène en fait la thèse de Bernstein », écrivait Lénine. A cette politique réformiste Lénine opposait la politique révolutionnaire qui utilise les réformes également pour développer la révolution. « Les communistes allemands, disait-il en citant Engels, sont communistes parce qu'au travers de tous les points d'arrêt intermédiaires et des compromis créés non par eux, mais par l'évolution historique, ils voient clairement et poursuivent constamment le but final : la suppression des classes et la création d'un régime social dans lequel il n'y aura plus de place pour la propriété privée de la terre et de tous les moyens de production. »

Tout ce qui vient d'être exposé montre que les tentatives des dogmatiques d'ajuster les processus objectifs du développement de la révolution à un schéma unique sont aujourd'hui plus dangereuses que jamais. De nos jours, lorsque l'évolution sociale, y compris le progrès du mouvement révolutionnaire mondial, a si fortement modifié et différencié les conditions de la lutte pour le socialisme, il faut réserver une attention soutenue aux nouvelles possibilités engendrées par la vie.

La maturation des révolutions socialistes dans les pays capitalistes développés a posé d'une façon nouvelle non seulement la question du rapport entre la réforme et la révolution, mais encore un nombre de problèmes connexes : le rapport de la démocratie et du socialisme, les différents types et l'action réciproque des voies de développement de la révolution socialiste, les effets des méthodes de la lutte révolutionnaire en ce qui concerne la future organisation socialiste de la société, etc. Chaque année de lutte fournit une riche expérience qui permet d'apporter quelque chose de nouveau à la conception de ces problèmes.

La cause du mouvement ouvrier et de la lutte pour le socialisme exige que le renouveau créateur de la théorie marxiste-léniniste qui s'est manifesté d'une façon si heureuse ces dernières années connaisse d'autres développements.

## A un an des élections au Parlement européen

Les forces politiques européennes vont être confrontées en juin de l'année prochaine à une échéance électorale nouvelle : pour la première fois les neuf pays de la Communauté qui groupe 250 millions de personnes vont procéder à l'élection, au suffrage universel, des députés au Parlement européen. Jusqu'à présent ceux-ci étaient désignés, au second degré, par les différents parlements nationaux. La décision de principe est prise depuis longtemps déjà puisque c'est le 2 décembre 1975 que les chefs d'Etats et de gouvernements des neuf, réunis à Rome, décidèrent l'élection directe au suffrage universel pour... 1978.

Chaque Etat a réglé les modalités de l'élection selon des dispositions de droit interne, les désignations resteront donc nationales sans qu'une même loi électorale préside à la répartition des sièges. Et l'on sait que la représentation proportionnelle est loin d'être la règle dans les différents pays de la Communauté. En Belgique on s'interroge encore sur la composition des collèges électoraux.

Il nous a paru important de réfléchir sur le fait politique que constitue cette élection, d'en apprécier l'incidence sur l'évolution des institutions européennes et de tenter d'en mesurer les effets dans l'Europe en crise.

En effet l'Europe des six, devenue maintenant celle des neuf, est aussi celle de la crise qui, l'a-t-on assez répété, n'est pas seulement économique mais sociale et culturelle. L'Europe appelée à voter est celle des six millions de chômeurs, des millions de jeunes

à la recherche d'un premier emploi, des travailleurs immigrés, balottés au travers des frontières.

L'Europe des disparités, des inégalités de développement, du malaise agricole, s'interroge sur son avenir, recherche sa sécurité dans un monde en évolution. Elle se demande si demain pourra être moins incertain qu'aujourd'hui, si les pays européens sont encore appelés à jouer un rôle international et lequel.

Notre propos n'est pas de porter un jugement détaillé sur les vingt années de construction européenne, bien qu'on ne puisse, en appréciant le fait électoral, s'abstraire des réalités concrètes, du climat politique et social dans lequel s'inscrit cette élection, et de l'évolution actuelle des rapports internationaux.

Voulue à une époque où la division du monde en blocs opposés était une donnée incontestable et où la majorité des forces politiques européennes avait opté pour une alliance étroite allant jusqu'à la subordination aux Etats-Unis, la C.E.E. a prétendu consacrer la libre entreprise et assurer le « libre jeu du marché ». Les forces modérées et conservatrices l'ont dominée. Vingt ans plus tard, il faut bien constater l'échec de cette politique. A la dégradation d'une série d'idées traditionnelles même dans les pays les plus riches correspond l'échec des objectifs que les pères de l'Europe s'étaient fixés. Il s'agissait en effet d'assurer une expansion économique continue et équilibrée, de surmonter les déséquilibres entre pays et régions. En fait, les inégalités se sont aggravées. Le rapport Tindemans consacrait d'ailleurs cette situation en proposant une « Europe à deux vitesses ». L'application du Traité de Rome n'a pas remédié aux maux souvent dénoncés, aux disparités entre régions, aux inégalités criantes de revenus. L'égalité entre les Etats comme entre les citoyens est restée un concept abstrait et théorique qui cache mal de profondes inégalités. Les forces capitalistes régnant sans partage ont conditionné la politique d'intégration et le prétendu libre jeu du marché a favorisé le développement des groupes économiques et des pays les plus forts. L'Europe est devenue le terrain d'élection des multinationales sans qu'aucune force — il faut bien le reconnaître — et encore moins un pouvoir, ait pu ou voulu contre-carrer leur action.

Le constat pour être sévère n'en est pas moins réel même si l'on ne peut ignorer le développement économique incontestable des pays de la Communauté (augmentation des revenus, du produit national brut). L'Europe est restée en ces vingt dernières années à l'ombre des Etats-Unis, elle n'est plus la protagoniste des événements internationaux mais les subit. De divers côtés, on s'interroge. Comment donner à l'Europe une véritable autonomie de décision, la rendre maître de son destin ? Il n'y a pas de volonté politique commune.

L'élection directe des députés au Parlement européen ne va certes pas résoudre les problèmes qui assaillent la Communauté et des réformes institutionnelles ne peuvent à elles seules la sortir de la crise, opérer des changements. Mais ce fait politique peut aider à dégager de nouvelles solutions et surtout assurer une prise de conscience des réalités européennes au niveau des masses. Pour la première fois, en effet, les forces démocratiques et populaires peuvent intervenir dans la construction européenne, aider à définir des

orientations économiques et politiques différentes, dégager des programmes et des perspectives qui, tout en dépassant le repli nationaliste, remettent en cause les vieilles formules des années 50 et 60, en finissent avec les exclusives anticommunistes et les vieux réflexes conservateurs qui alimentent l'immobilisme et la subordination.

Il est grand temps de tenir compte des évolutions internes de nombre de pays de la Communauté. Au plan politique, l'évolution des partis communistes qui, dans certains pays, peuvent dès à présent devenir force de gouvernement (Italie, France, Espagne, Portugal), la fin des illusions que nourrissaient certains sur les structures supranationales ou fédérales, dans les milieux socialistes et chrétiens, témoignent de ce changement. Les nouvelles réalités internationales aident également à cette évolution. Le processus difficile et contrarié, mais bien réel, de la détente, offre à l'Europe la possibilité d'assumer un rôle nouveau dans ses rapports avec le monde socialiste et les pays en voie de développement, détenteurs des principales matières premières, qui recherchent des politiques économiques plus indépendantes.

Car il faut tourner la page, procéder à de nouvelles orientations et en terminer avec l'image d'une Europe, forteresse du capital, ignorant superbement les Etats socialistes et continuant à peser de tout son poids sur le tiers monde.

Certes, chaque peuple européen est confronté avec des choix nationaux pour sortir de la crise, y apporter sa réponse, en fonction des réalités propres et de ses traditions. Mais ses choix nécessaires ont des implications à l'échelon communautaire qu'on ne peut plus ignorer. On pourrait dire que le repli national, c'est l'impasse si l'on ne tient pas compte des réalités politiques et économiques de la C.E.E. En négatif, le programme commun en France s'est incontestablement heurté au problème de la fuite éventuelle des capitaux et aux modifications indispensables du Traité de Rome à cet égard. En positif, les actions, les luttes sociales, prennent peu à peu une dimension européenne comme le démontre la récente journée d'action pour l'emploi à l'échelon de toute la Communauté, le 5 avril, même si, en fonction des situations nationales, le mouvement a eu plus ou moins d'ampleur. Les luttes nationales, de plus en plus, sont appelées à s'intégrer dans une vision plus vaste.

Essayons d'être clair. Il ne s'agit point de céder à une certaine phraséologie européiste faite souvent de rêves et de confusion. Les Etats qui composent la Communauté ne nous paraissent pas appelés à se fondre dans une vague nation européenne, les peuples de l'Europe ne peuvent être dirigés par un état unitaire européen dont le Parlement serait la préfiguration. Mais il est vrai que les grands problèmes posés par la crise internationale ne peuvent plus être résolus seulement par les instruments dont disposent les Etats nationaux. Il est vrai que le contrôle démocratique sur les affaires communautaires qui couvrent un champ très vaste au plan de l'économie et du social, fait actuellement défaut. L'élection d'un Parlement européen peut, malgré tous les défauts de la démocratie déléguée et de l'éloignement entre élus et électeurs, plus net encore à ce niveau qu'au niveau national, commencer à y porter remède. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos, que pendant vingt ans, le Conseil des ministres de la C.E.E. a résisté à la réalisation de l'engagement pris dans le Traité de Rome de faire élire directement

le Parlement européen, tant il était jaloux de conserver le pouvoir absolu de décider, et manifestement il répugnait à se trouver contraint de dialoguer avec un organe élu par des millions de personnes.

Si la crise de la C.E.E. se rattache à la crise générale, elle comporte également des aspects spécifiques liés aux structures actuelles qui privilégient l'exécutif et par la logique interne des institutions, freinent le débat démocratique et la participation populaire au profit du Conseil des ministres et parfois aussi d'un appareil technocratique détaché des réalités nationales et régionales.

Certes, l'élection directe n'entraîne pas, de son seul fait, malgré le flot de paroles sur l'unité politique de l'Europe, une plus grande participation populaire, mais elle peut y contribuer. Trop longtemps, les masses sont restées étrangères aux problèmes de la construction européenne qui s'est faite sans elles. Le cadre institutionnel mis en place favorisait cette attitude de méfiance, parfois d'hostilité et le plus souvent d'indifférence. Les forces économiques dominantes ont eu le champ libre. Le futur Parlement européen peut aussi aider à dégager une nouvelle politique internationale en recherchant une nouvelle définition des rapports vis-à-vis des trois pôles internationaux : les Etats-Unis, les pays socialistes et les pays en voie de développement, sur le terrain de la détente et de la coopération. Créer un rapport différent avec les Etats-Unis implique la fin de la subordination actuelle au plan des choix économiques comme des initiatives internationales, en évitant les tentations du protectionnisme.

Au plan institutionnel, l'affirmation plus claire d'une structure réellement démocratique peut aider au raffermissement de la démocratie en Europe, condition fondamentale de son évolution progressiste et des changements nécessaires. Il serait toutefois périlleux de sous-estimer la puissance des forces conservatrices et réactionnaires qui auront bien évidemment des assises solides à l'échelon du Parlement. Mais la dynamique des changements peut être aidée par le fonctionnement d'une institution démocratique. Faut-il rappeler que les trois pays d'Europe qui, dans les dernières années, se sont débarrassés des chaînes du fascisme, demandent leur entrée dans la C.E.E. Ils y voient une garantie externe du maintien des institutions démocratiques.

L'existence d'un « forum européen » peut en effet favoriser la convergence des forces démocratiques et populaires pour assurer le maximum d'indépendance et d'autonomie à l'Europe. Celle-ci n'est pas une simple zone dite de libre-échange, mais constitue une communauté effective qui doit pouvoir programmer son développement en assurant une participation démocratique, permettre aux libertés et à la démocratie de s'affirmer dans un pluralisme revendiqué par les diverses composantes politiques pour opérer les transformations nécessaires.

Envisagée sous cet angle, l'élection du Parlement européen au suffrage universel peut constituer un jalon sur la voie d'une Europe plus démocratique.

Il ne fait pas de doute que l'élection directe du Parlement renforcera objectivement le rôle de celui-ci, même si les pouvoirs qui lui sont parcimonieusement concédés restent formellement les mêmes. En effet, les initiatives qui s'y développeront auront un impact

plus sérieux. Les interventions parlementaires pourront y prendre un tour plus concret, refléter davantage les préoccupations nationales. En ce sens et sans paradoxe, on peut dire que dans un Parlement européen élu, le fait national, l'expression de la souveraineté nationale, pourront mieux s'exercer.

Dans la logique du développement de toute assemblée élue, malgré les réserves et les oppositions qu'il peut rencontrer, le Parlement verra sans doute ses compétences s'accroître graduellement et sera appelé à sortir d'un rôle purement consultatif pour assumer un véritable rôle législatif. Cette évolution peut être plus ou moins rapide en fonction du processus de développement de la Communauté, de l'entrée ou non de nouveaux membres, des choix nationaux. Mais dès son élection, le Parlement constituera un nouveau lieu de débats politiques, les organes communautaires pourront être amenés à rendre compte à une assemblée alors qu'ils agissent actuellement sans aucun contrôle.

L'élection va-t-elle donc réduire le pouvoir des Etats et porter atteinte à la souveraineté nationale ? Cette crainte est souvent formulée, elle a justifié dans le passé l'opposition, ensuite les réticences de bien des partis communistes vis-à-vis de la nouvelle institution. Soulignons que ce qui se discute actuellement à la C.E.E. est, en fait, complètement soustrait à tout contrôle d'une assemblée. Les parlements nationaux ne contrôlent pas les options de la Communauté, si ce n'est par le biais, combien théorique, du vote de confiance au gouvernement national ou de la motion de censure adressée à un ministre qui prend des responsabilités dans les institutions communautaires.

Il convient donc de rechercher des possibilités de contrôle réel. Dans cette optique, le Parlement élu offre des possibilités sans qu'aucun instrument supranational ne soit mis en place, et sans que sa naissance s'accompagne de nouvelles délégations de souveraineté vers des organismes non démocratiques. Le Parlement européen peut donner à cet échelon, à la souveraineté populaire, plus de consistance, de substance. A condition de voir le processus communautaire dans son développement, sa dynamique et sans oublier qu'une institution peut aider à introduire enfin les masses, leurs exigences et leurs aspirations dans la réalité de la Communauté.

Jean Terfve : « Quelle Europe demain ? »

C.M. mars 1976

Jean Du Bosch : « Questions sur l'Europe des neuf »

C.M. juin 1977

Ces numéros sont encore disponibles.

## Exporter pour survivre ?

Plus personne, ou presque, ne nie le caractère structurel de la crise; plus personne, donc, ne croit que la crise pourra être jugulée sans réformes profondes de notre économie. Mais, bien sûr, l'optique dans laquelle la bourgeoisie envisage cette restructuration est fort différente de la façon dont la conçoivent les forces progressistes. Ces divergences fondamentales se concrétisent notamment lorsqu'on aborde le problème du commerce extérieur et, plus particulièrement, celui de nos exportations.

La thèse selon laquelle la Belgique doit exporter plus pour survivre, que c'est même là son principal atout, est la plus fréquemment développée et connaît une publicité bien orchestrée grâce aux efforts conjugués des dirigeants politiques, des organisations patronales et des entreprises elles-mêmes. Cette thèse est généralement étayée par une série d'arguments devenus classiques : exporter plus permet d'embaucher du personnel, permet à certaines entreprises d'éviter la faillite, permet de maintenir un équilibre acceptable dans nos échanges avec les pays tiers auxquels nous devons, de toute manière, acheter pas mal de matières premières et la quasi totalité des produits énergétiques qui nous sont indispensables.

Nous voudrions ici éclairer certains aspects particuliers de cette problématique, tenter de vérifier dans quelle mesure les arguments avancés sont valables et ébaucher une réponse à ceux qui présentent l'accroissement de nos exportations comme une panacée.

Bien sûr, nous n'aborderons que quelques aspects spécifiques étant entendu qu'une analyse complète et fouillée du problème sortirait du cadre d'un tel article. Il n'en reste pas moins vrai que l'analyse des structures de notre commerce extérieur, des possibilités et des solutions de remplacement en cette matière doit être faite si l'on veut élaborer une proposition charpentée, permettant

d'intégrer une autre politique de relations commerciales internationales à une restructuration démocratique de notre économie.

## EXPORTATIONS DE L'UEBL (1) ET DEGRÉ DE TECHNOLOGIE

La Belgique est — et restera longtemps encore — fort dépendante des pays tiers pour assurer son approvisionnement en matières premières et en produits énergétiques. Cette dépendance entraîne, si l'on ne veut pas accroître démesurément le déficit de notre balance commerciale, l'obligation de maintenir le volume de nos exportations à un certain niveau. Cela dit, il est intéressant d'étudier deux aspects de cette obligation : il faut déterminer le seuil d'exportations en dessous duquel il serait néfaste de descendre — et cette analyse doit se faire parallèlement à celle de nos importations; il faut également analyser la *structure* de nos exportations pour savoir si, sur le plan qualitatif, des améliorations ne sont pas possibles pour viser à une plus grande sécurité et à plus de stabilité. Le degré de technologie, de spécialisation des produits exportés est l'un des critères de cette analyse de structure. En effet, plus les biens exportés sont élaborés, techniquement évolués, moins nous devons craindre la concurrence d'autres pays exportateurs. De plus, un haut degré de technologie rend nécessaire un effort soutenu de recherche, de développement et de formation de main-d'œuvre qualifiée. Voyons, sur base statistique, ce qu'il en est de la répartition de nos exportations en fonction du niveau de technologie. Malheureusement, il n'existe pas de base préétablie pour l'analyse d'une telle répartition. Cependant l'I.N.S. fournit les données concernant l'évolution respective de nos exportations pour les « articles bruts », les « articles ayant subi une transformation simple » et les « articles ayant subi une transformation plus avancée ». Voici les chiffres disponibles pour la période 1958-1977.

Différence en % par rapport à l'année antérieure (2)

	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67
— articles bruts	0	+18	+5	+18	+10	+14	+7	+19	+3	+8
— articles ayant subi une transformation simple	+3	+12	+12	-2	+11	+9	+9	+8	-1	+5
— articles ayant subi une transformation avancée	+2	+13	+18	+10	+13	+12	+20	+18	+8	+2
	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77
— articles bruts	+14	+9	+10	+1	+25	+2	-2	+46	+1	+11
— articles ayant subi une transformation simple	+15	+12	+4	-1	+13	+13	-1	-7	+5	-2
— articles ayant subi une transformation avancée	+20	+23	+14	+18	+14	+13	+2	+12	+5	+3

Si l'on compare le taux annuel moyen de progression pour chaque catégorie et pour les périodes 1958-71 d'une part, 1972-77

(1) Tous les chiffres utilisés, sauf indication contraire proviennent des Statistiques du commerce extérieur et concernent l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Les chiffres pour la Belgique seule ne sont pas disponibles. Cependant, en raison de la faible importance quantitative du Grand-Duché de Luxembourg, les tendances étudiées sont valables pour la Belgique.

(2) Calculé d'après l'I.N.S., Annuaire statistique, Commerce extérieur, tableau 5.

d'autre part on constate que pour les articles bruts le taux est passé de 9,7 % à 13,8 %, pour les articles ayant subi une transformation simple, de 6,9 % à 3,5 % par an et, enfin, pour la dernière catégorie de 13,6 % à 8,2 % par an.

Loin d'entraîner un accroissement relatif des exportations de produits finis, la crise semble avoir favorisé l'exportation de produits bruts rendant sans doute encore plus vulnérable la position de la Belgique.

Cette tendance est confirmée par l'évolution de quelques secteurs particuliers d'exportation. C'est ainsi que les secteurs regroupant les appareils et le matériel électrique, le matériel de transport, les instruments d'optique et de mesure, le matériel médical... voient leurs parts d'exportation augmenter jusqu'en 1972 puis décroître et ce au moins jusqu'en 1974. Au cours des trois dernières années une certaine reprise semble s'amorcer.

Si l'on ajoute que parmi les secteurs exportateurs les plus importants on trouve presque toutes les branches les plus traditionnelles de l'activité économique — fer, fonte, acier; fil et articles textiles, machines non électriques... — on peut conclure que la structure des exportations de l'UEBL est et reste en grande partie basée sur des secteurs traditionnels et que les produits exportés se caractérisent par un contenu technologique relativement faible. Aucune tendance n'indique clairement que la crise ait provoqué un revirement sur ce plan, bien au contraire.

### **QUI EXPORTE : MONOPOLES OU PME; SOCIÉTÉS BELGES OU ÉTRANGÈRES ?**

Aucune statistique officielle ne permet de déterminer facilement quels types d'entreprises sont à la base de l'essentiel de nos exportations. Mais quelques facteurs nous permettent, par recouplement, d'émettre des hypothèses concernant l'importance des monopoles et des sociétés étrangères parmi les entreprises exportatrices.

Les secteurs qui, en valeur absolue, occupent une place prépondérante dans les exportations de l'UEBL sont les suivants : « Fer, fonte, acier », « Matériel de transport », « Machines non électriques ». Ces trois branches de notre économie représentent à elles seules près du tiers des exportations totales. Or, il s'agit de secteurs où la place des petites et moyennes entreprises est réduite à sa plus simple expression. Dans le secteur sidérurgique, six entreprises se partagent plus de 90 % de la production (3) et, encore, ont-elles entre elles de multiples liens financiers par l'intermédiaire des groupes financiers.

Lors du dernier recensement de l'industrie, en 1970, le secteur du matériel de transport comptait 630 entreprises soit 0,15 % environ des établissements commerciaux et industriels et occupait près de 73.000 personnes. Ce secteur se caractérise par une importante concentration de capital et par une dépendance des unités de production soit vis-à-vis de groupes étrangers — comme c'est le cas dans le sous-secteur de l'automobile avec *Ford*, *G.M.*, *Fiat-Belgio*...

(3) Voir à ce sujet : Groupe d'Économie marxiste : « SOS SIDÉRURGIE », Éditions du Monde Entier, Bruxelles, 1978, pp. 26 et suivantes.

— soit vis-à-vis des holdings belges, comme c'est le cas pour la *Brugéoise-Nivelles*, entreprise spécialisée dans la construction de matériel de chemin de fer.

Le troisième secteur cité occupait près de 60.000 personnes réparties dans 1.150 entreprises. Dans ce secteur il existe encore quelques petites et moyennes entreprises. Mais la domination des unités importantes est caractéristique; les entreprises occupant plus de 100 personnes représentent 70 % de la main-d'œuvre occupée, les filiales de groupes internationaux sont particulièrement présentes dans ce secteur, quelques entreprises regroupent une part importante des exportations (les 10 entreprises les plus importantes exportent environ le tiers des exportations totales du secteur).

Un autre facteur qui influence la taille moyenne des entreprises exportatrices est la présence en Belgique d'un nombre relativement important de filiales de sociétés américaines et de groupes multinationaux européens. Cette influence est double. D'une part, les sociétés en question participent à l'ensemble des mouvements de marchandises entre unités d'un même groupe situées dans des pays différents. Un exemple typique est constitué par certaines lignes de production de Philips qui se contentent de fournir des pièces destinées aux usines hollandaises ou allemandes du groupe. D'autre part, du simple fait de leur présence en grand nombre, les entreprises étrangères dominent certains secteurs d'exportation importants et les décisions concernant directement notre commerce extérieur — volume, type de liens, clients — sont, en fait, prises aux Etats-Unis, en RFA ou ailleurs.

Il existe certes encore bon nombre de PME exportatrices. Mais, suite à la crise, celles-ci sont de moins en moins nombreuses en raison même des difficultés qu'elles éprouvent à concurrencer les unités plus importantes. Une étude récente (4) indique comment, grâce à un accroissement de la productivité, dû notamment à l'automatisation et à une réduction importante de main-d'œuvre, les principaux secteurs exportateurs ont compensé l'accroissement des coûts salariaux. Il est clair que cette compensation est généralement possible dans des grandes entreprises mais non dans les PME. Dès lors, vouloir réellement faciliter l'accès des PME aux marchés d'exportation nécessiterait avant tout de mener une politique réelle d'aide à ce type d'entreprises notamment sous forme d'allègements des impôts et des charges salariales ou d'aide aux investissements. Compte tenu du haut niveau de spécialisation atteint par bon nombre de moyennes entreprises en Belgique, favoriser un courant d'exportation au départ de celles-ci permettrait également d'élever le niveau de technologie inclu dans nos ventes aux pays tiers.

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE NOS EXPORTATIONS

Traditionnellement, les exportations belges sont fortement concentrées en direction des pays d'Europe occidentale et, plus particulièrement, vers trois d'entre eux. La France, les Pays-Bas, et la RFA absorbent chaque année environ 60 % de nos exportations. Aucun changement majeur ne semble être intervenu sur ce plan

(4) G. GHYMERS, J. HOUARD et F.-G. PRADES, Une position compétitive de l'économie belge sur le marché international. Synthèse. IRES-Louvain, 1977.

si ce n'est une évolution légèrement en baisse de nos ventes à la Hollande compensée par une augmentation relative de nos livraisons aux deux autres pays cités.

Cette très forte concentration présente incontestablement des inconvénients et ce principalement en période de crise et de concurrence internationale exacerbée.

En effet, plus les exportations sont concentrées, plus elles sont sensibles aux modifications de parité affectant l'une ou l'autre monnaie étrangère. De même, elles sont plus sensibles à la concurrence des entreprises d'un nombre limité de pays et ce surtout si, comme dans le cas qui nous intéresse les principaux « clients » disposent de structures industrielles globalement comparables aux nôtres, mais technologiquement plus évoluées et plus compétitives dans certains domaines-clés.

Un autre élément devrait intervenir pour favoriser l'élargissement effectif de nos débouchés. Une part de nos ventes à l'étranger se justifie par la nécessité devant laquelle se trouve la Belgique d'importer matières premières et produits énergétiques. Or, les volumes d'exportation vers les fournisseurs, actuels et potentiels de ces produits sont très faibles (5).

En période de crise plus que jamais, la Belgique, petit pays dépendant, devrait chercher à élargir ses débouchés. Il est évident que tant en direction des pays en voie de développement qu'en direction des pays socialistes un long chemin reste à faire. Encore faut-il qu'une volonté politique préalable se manifeste. Or il semble établi que le Marché commun, loin de favoriser ce genre d'extension, n'a fait jusqu'ici que rétrécir l'horizon économique de la Belgique.

## EXPORTATION ET EMPLOI

Dans ce domaine les affirmations ne manquent pas. Souvent l'on entend dire qu'« un Belge sur deux travaille pour l'exportation ». Bien entendu, comme il n'existe pas de dénombrement physique des travailleurs ni même des unités de production qui se consacrent exclusivement à l'exportation, il faut approcher ce problème sur base de données macro-économiques.

C'est ainsi que si l'on compare la valeur globale des exportations avec celle du PNB pour 1975, on constate un coefficient de dépendance de 45,5 %. Mais cette comparaison est-elle fondée ? Tout d'abord, l'on compare la valeur des biens et services avec une somme de valeurs ajoutées. Ensuite on ne tient pas compte du fait que, dans la valeur de nos exportations se retrouve une part de nos importations. Par exemple, chaque tonne d'acier exportée « contient » la valeur du pétrole et du minerai importés nécessaires à sa production. Enfin rien ne prouve que ce type d'analyse soit directement transposable sur le plan de l'emploi. Il faudrait au moins compléter cette approche par une étude sectorielle en fonction de l'intensité de main-d'œuvre comparée pour les différentes branches de l'activité économique en rapport avec leur degré d'ouverture.

---

(5) Puisque, pour 1977, les pays d'Europe de l'Est absorbent seulement 2 % de nos exportations et l'ensemble des pays du tiers monde environ 11 %.

Comparer les exportations avec la valeur de la production pour chaque secteur n'est pas non plus une solution satisfaisante. En effet, cette approche néglige les emplois en amont du secteur exportateur. Par exemple, pour exporter des conserves, il faut produire de la tôle et fabriquer des boîtes.

Une étude menée l'an dernier (6) avait précisément pour but d'améliorer les estimations concernant l'influence des exportations sur l'emploi. Elle conclut que pour 1975, la dépendance emploi-exportations peut être évaluée à environ 32 % avec une légère tendance à la hausse. Mais, ce coefficient recouvre en fait des ventes fort différentes d'après les secteurs. Mis à part les services directement liés au commerce international — transport aérien et transport maritime par exemple — les secteurs les plus dépendants sont ceux de l'acier, des non-ferreux, de l'automobile et des industries de la récupération. Mis à part le dernier des quatre, nous savons déjà qu'il s'agit de secteurs fortement concentrés — sidérurgie — et dominés par les groupes étrangers (automobile par exemple). De plus, en termes d'évolution, ce sont des secteurs où la productivité a évolué plus vite que pour l'ensemble de l'industrie — ce qui signifie que pour sauvegarder l'emploi dans ces industries grâce à nos exportations, celles-ci devraient augmenter plus rapidement que si elles étaient plus également réparties à travers tous les secteurs.

## **EXPORTER PLUS OU DEVELOPPER LE MARCHÉ INTERIEUR**

Nous avons mis en lumière quelques-uns des arguments sur lesquels repose généralement la promotion des exportations menée tambour battant par les milieux patronaux et gouvernementaux.

Personne ne nie qu'un certain niveau d'exportation est nécessaire pour assurer un équilibre harmonieux de nos relations commerciales internationales; il est évident que nos exportations fournissent du travail à une part importante de la main-d'œuvre du pays, même s'il s'agit plutôt d'un travailleur sur trois que d'un travailleur sur deux.

Mais la question fondamentale n'est pas de savoir ce que représente en termes de main-d'œuvre, en termes de valeur ajoutée ou en termes de production l'ensemble de nos exportations. Il ne s'agit évidemment pas de réduire nos exportations sans autres mesures parallèles visant à établir un nouvel équilibre. La véritable question que l'on doit se poser est double. D'une part, il faut se demander s'il n'est pas possible, dans de nombreux cas, de diminuer notre dépendance extérieure en basant un modèle de développement prioritairement sur la croissance du marché intérieur. D'autre part, étant entendu qu'il faut exporter ne fût-ce que pour nous permettre d'importer les matières premières et les produits énergétiques indispensables, il faut déterminer quelles sont les lignes de force du développement de nos exportations qui permettraient d'atteindre une dépendance minimale dans le cadre d'un volume d'exportations donné.

---

(6) A. KERVYN de LETTENHOVE et M. THOULEN. Exportation, spécialisation emploi, IRES, Bulletin n° 38, 1977, Louvain.

Au premier aspect de la question on peut répondre de façon positive ne fût-ce que parce que nous disposons de la technologie et de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour produire en Belgique de nombreux articles actuellement importés de pays où les niveaux de prix sont semblables aux nôtres. De plus, le niveau de développement de notre économie, notre potentiel technologique et les possibilités disponibles en termes de recherches sont tels qu'il n'est pas utopique de vouloir substituer à certains produits importés d'autres, différents mais dont la réalisation est possible dans le pays.

Enfin, troisième type de raisonnement à appliquer à l'analyse de nos importations, celui du coût réel des biens importés. Bien sûr, les chemises importées d'Extrême-Orient coûtent moins cher que celles qui pourraient être produites par l'industrie locale. Mais qu'advierait-il de ce type de calcul, si le coût social réel était pris en considération, c'est-à-dire si l'on tenait compte du chômage direct et indirect provoqué par ces achats massifs dans les pays où la main-d'œuvre est extrêmement mal payée, si l'on tenait compte de l'abandon du capital disponible dans le pays, de la non-utilisation du potentiel scientifique et technique dont nous disposons dans tel ou tel domaine.

Il est clair que si l'intérêt global de la communauté était pris en considération dans de nombreux cas, nous serions amenés à réduire nos importations et, de façon plus générale à attacher une importance relative plus grande au développement du marché intérieur (7).

Pour répondre au second volet de la question nous pouvons nous référer à l'analyse ébauchée plus haut. Pour un volume donné d'exportations, trois axes de développement devraient permettre de réduire la dépendance de la Belgique.

Premier axe : développer prioritairement les exportations de produits finis, de haut niveau technologique et ce dans les domaines où l'industrie belge peut être particulièrement compétitive.

Deuxième axe : reconsidérer la répartition géographique de nos exportations en tenant compte des possibilités d'échanges réels entre la Belgique et les pays socialistes et du potentiel que représente l'équipement des pays du tiers monde pour les exportations de biens d'investissement.

Troisième axe : ne pas délaissier les secteurs à intensité de main-d'œuvre relativement élevée afin d'éviter que l'évolution de nos exportations n'accroisse les tensions sur le marché de l'emploi.

Certes une telle politique d'exportation nécessite une réorientation qui ne peut se faire du jour au lendemain. Mais, dans le cadre d'une restructuration démocratique globale de notre économie, il doit y avoir place pour une telle évolution si l'on veut tout à la fois profiter des avantages d'un modèle basé sur le développement du marché intérieur — notamment en ce qui concerne les possibilités d'emploi — et assurer à la Belgique une position équilibrée et stable sur le marché mondial.

---

(7) A propos des avantages du marché intérieur voir : GEM, « Belgique pays en voie de sous-développement ». Editions Du Monde Entier, 1977, pp. 116 et suivantes.

## Absentéisme : les vrais problèmes

L'absentéisme — on entend par là l'absence des travailleurs à leur poste de travail — est en augmentation. De 4 % en moyenne vers 1950, il est passé à 8 ou 9 % actuellement, et pas seulement en Belgique. La situation de crise dont les patrons attendaient une influence favorable n'y change apparemment rien. D'une manière générale, le taux semble plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et chez les ouvrières que chez les employées. Le patronat, bien sûr, conclut d'office à l'abus, embouche les trompettes de la morale et met en place ses batteries répressives. Les absents sont a priori suspects et conformément à l'adage, ils ont toujours tort : dans beaucoup d'entreprises, on procède au décompte périodique des journées d'absence qui sera sanctionné d'une manière ou d'une autre, quelles qu'en aient été les raisons : « l'entreprise n'est pas une institution philanthropique ».

Le patronat incrimine volontiers la législation sociale trop favorable, selon lui, aux travailleurs et qui aurait, en quelque sorte, corrompu leur mentalité et leur conscience professionnelle. Ce serait donc leur esprit de sacrifice et leur haute moralité qui auraient fait supporter jadis aux travailleurs les journées de douze heures, l'absence de congés, la maladie sans ressources !

L'argument selon lequel l'absentéisme « coûte cher » à l'entreprise est spécieux : dans la mesure où un taux moyen s'observe dans toutes les entreprises et que celles-ci l'intègrent dans leurs prévisions budgétaires et leur planning de production, il revient à dire que les salaires sont trop élevés, ce qui est banal. L'argument n'est réellement valable que dans la mesure où il constitue un événement fortuit entraînant une perte de production.

Certaines entreprises tentent de réduire le taux d'absentéisme en accordant à la demande des journées de congé non payé; ce système connaît certain succès, surtout auprès des femmes qui, on le sait, assument généralement plus que les hommes les responsabilités familiales : la morale capitaliste implique donc que ces problèmes entraînent une perte de revenu pour les travailleurs. Dans d'autres cas, la nature du travail et les cadences imposées ne sont plus supportables au-delà de 35 à 40 ans : les absences pour maladie, surmenage physique ou nerveux augmentent naturellement. On « autorise » alors ces travailleurs, non à réduire leurs cadences, mais à conclure un contrat de travail à temps partiel, c'est-à-dire à se reposer un jour ou deux par semaine... à leurs frais.

L'exigence de rotation maximale du capital circulant implique que soit recherché non pas le rendement optimum, mais le fonctionnement en surrégime des machines comme des hommes. L'usure technique rapide des machines est généralement sans importance pour le capital dès lors que leur durée de vie économique est de plus en plus brève en raison du progrès technologique. Mais c'est cette obsession de l'amortissement rapide qui coûte cher en travail social : les pannes d'équipement, le surmenage des hommes et même la baisse de qualité des produits.

Tel ce cas vécu de travailleurs diminuant la nuit le régime des machines à l'insu des ingénieurs : les pannes étant moins fréquentes, leur charge de travail était moindre, alors que la production demeurait dans les normes. Et les cas sont de plus en plus fréquents où l'obsession du rendement maximum conduit à devoir rebuter ou recommencer des séries entières de produits refusés par les services de contrôle de la qualité ou par les clients.

Néanmoins, les services patronaux sont amenés à constater que les conditions de travail peuvent être à l'origine d'un taux d'absences élevé, que celles-ci soient dues à la maladie, au surmenage ou tout simplement au « ras-le-bol ». Toutefois, les mesures envisagées ne concernent pas les tâches elles-mêmes, mais la manière dont elles peuvent être rendues subjectivement acceptables par les travailleurs : allongement des cycles pour rendre les tâches moins monotones; adjonction d'opérations de contrôle et de mise au point ou réalisation d'ensembles plus complets (« enrichissement » des tâches); travail en groupe permettant les échanges de parole et la coopération, etc... En fait, ces méthodes de « restructuration » du travail sont toujours envisagées dans une perspective productiviste; les témoignages des travailleurs, à cet égard, concordent : si les tâches sont parfois perçues comme plus attrayantes, c'est au prix d'un rendement intensifié ; le travail en groupe, lui, a renforcé la concurrence entre les travailleurs et créé de nouvelles situations conflictuelles. Et la restructuration des tâches aboutit, dans la majorité des cas, à des « économies » de main-d'œuvre. D'autre part, une meilleure perception subjective des tâches n'implique pas qu'elles soient exemptes de facteurs pathogènes : on peut parfaitement se démolir la santé dans l'allégresse. Mais si les patrons se contentent des impressions subjectives des travailleurs lorsqu'elles sont positives, les plaintes, elles, doivent être justifiées et la réalité des souffrances prouvée.



Dans une lettre d'information du GERM, D. Klaric aborde le problème du point de vue médical (\*), ce qui donne tout d'abord lieu à la distinction évidente entre maladie et inaptitude au travail. Ainsi, un banal « rhume de cerveau » peut rendre impossible l'exécution d'un travail manuel à la cadence imposée; des troubles psychiques ou nerveux, trop facilement taxés de maladies imaginaires, peuvent accroître considérablement les risques d'accident. L'auteur critique ainsi les considérations du directeur du Centre de Contrôle Médical de la Métallurgie Liégeoise, le Dr Renier, pour qui « les vrais malades ne représentent que 30 % des absents pour maladie ». Il y a effectivement une conception positiviste de la médecine qui sert bien les intérêts de l'entreprise : n'est réel que ce qui est mesurable; aussi, les services médicaux d'entreprise se retranchent-ils derrière cette conception et n'accordent-ils que rarement au travailleur le bénéfice du doute. Les seuls critères retenus la plupart du temps pour exempter un travailleur sont les symptômes objectifs : température, traumatismes, intoxications, etc., les symptômes subjectifs étant éventuellement traités par les infirmières qui dispenseront à loisir calmants et analgésiques.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le travailleur cherche un recours auprès de son médecin personnel qui se trouve, de ce fait, en situation de défenseur : il n'a pas seulement pour mission de guérir un malade, mais de le protéger contre des risques et des abus qu'au demeurant il n'a pas les moyens d'évaluer avec précision puisqu'il ne connaît pas et n'est pas en mesure de connaître, les conditions réelles de travail; par contre, il est en mesure de connaître les conditions familiales et d'environnement extra-professionnel du patient qu'il n'a déontologiquement pas le droit d'ignorer ni matériellement intérêt à méconnaître.

Les intérêts antagonistes du capital et du travail suscitent donc des rapports potentiellement conflictuels entre médecine du travail, dans la mesure où elle est en réalité médecine du capital, et médecine familiale. Quel que puisse être le degré de conscience professionnelle et d'intégrité du praticien, comment imaginer qu'il aie recours aux mêmes critères s'il fonctionne le matin comme médecin d'entreprise et l'après-midi en consultation privée ?

D. Klaric critique tout aussi pertinemment l'efficacité, voire la justification morale du contrôle médical qui pose a priori comme suspects à la fois le malade et son médecin. Certes, la circonstance aggravante de la rémunération à l'acte qui peut faire du médecin un vendeur ayant un marché à conquérir, permet d'alimenter encore les soupçons; il n'en demeure pas moins que la relation patron-travailleur est, elle aussi, du type acheteur-vendeur (de force de travail) : pourquoi la mentalité de l'acheteur ne déterminerait-elle pas celle du vendeur ? Pourquoi le profit serait-il tantôt vice, tantôt vertu ? Aussi Taylor, le pape de l'organisation scientifique du travail, fondait-il sa doctrine sur le postulat de la « flânerie systématique » de l'ouvrier dont seule la liaison de la rémunération au rendement pouvait venir à bout, impliquant évidemment un système de répression et de contrôle dont la nature, sinon les méthodes, n'a guère changé.

---

(\*) D. KLARIC : « Nouvelles perspectives en matière de lutte contre l'absentéisme ». Groupe d'Etude pour une Réforme de la Médecine, Lettre d'information n° 116. Rue du Gouvernement Provisoire 29, 1000 Bruxelles.

Le « contrôle médical » est donc un système répressif qui non seulement n'est pas favorable, par le climat qu'il crée et les tracasseries qu'il impose, à l'équilibre du patient, mais représente de surcroît un gaspillage absurde : un seul malade peut occuper, outre son médecin traitant, trois services médicaux : d'entreprise, de sécurité sociale et de contrôle médical, toute cette sollicitude n'ayant pour objet que l'aptitude à produire et non la maladie, le profit et non l'homme. Le système est du reste criticable du point de vue strictement scientifique, puisque le malade est examiné sans anamnèse et l'aptitude au travail évaluée sans référence suffisante possible aux situations concrètes vécues par le patient.

D. Klaric cite l'enquête effectuée par la Caisse nationale de sécurité sociale française dont il ressort que 66 % des malades n'ont pas du tout ou pas entièrement utilisé le congé de maladie octroyé, ce qui porte un sérieux coup à la légende des abus généralisés. Mais l'auteur en conclut assez curieusement que les diagnostics devaient donc être trop généraux : pourquoi ne pas imaginer, à l'inverse, que les travailleurs peuvent se sentir contraints de reprendre le travail malgré tout et ignorer les risques qu'ils courent ? Les moyens de sanctionner les absences, justifiées ou non, sont multiples et variés : déplacement d'office à un poste de travail moins intéressant, perte de primes, refus de promotions, mise en tête de liste pour les licenciements, brimades des chefs, voire hostilité des camarades de travail auxquels on n'aura pas manqué de faire subir les inconvénients d'une absence. C'est d'ailleurs en partie pour les mêmes raisons que la majorité des travailleurs n'utilisent pas les possibilités que leur offre la législation sur les crédits d'heure.

En fait, pour l'entreprise, l'inaptitude au travail a un sens éminemment limité. « Je sais, moi, le temps que dure chaque maladie », me disait récemment un médecin d'entreprise, « ici, ce temps est toujours dépassé : mes confrères sont trop complaisants ».

Tant qu'à faire, peut-être l'Ordre pourrait-il fixer des tarifs et les imposer ?

Dans cette même entreprise, une ouvrière — 34 ans, deux enfants, 18 ans de service à l'assemblage de minuscules sous-ensembles métalliques à raison de quelques milliers par jour — me raconte : « Un matin, arrivée devant la porte de l'usine, je me suis brusquement sentie incapable de la franchir. Je me suis enfuie en courant et je suis rentrée chez moi. Le médecin m'a donné quinze jours. »

Inaptitude au travail ou certificat de complaisance ? Et le certificat accordé à la mère d'un enfant malade ?

Accordant quelque crédit à la thèse des certificats de complaisance, D. Klaric en attribue la cause non seulement à la rémunération à l'acte, mais aussi au libre choix du médecin par le malade : celui-ci serait en position de force vis-à-vis du praticien. Le carnet médical et la domiciliation du malade chez un omnipraticien pourraient, selon lui, y remédier. Déjà soumis au despotisme de l'entreprise, le travailleur serait de surcroît rattaché sans recours à un unique médecin privé agissant selon sa seule « conscience » ? On substituerait la position de force du médecin à la prétendue position de force du malade ?

Dans ce réseau d'intérêts contradictoires que constituent les rapports marchands où le bonheur des uns dépend du malheur des autres, chacun s'emploie avant tout à limiter sa propre responsabilité: « ce n'est pas mon problème, ça ne me concerne pas ». Le travailleur doit laisser au vestiaire de l'usine ses problèmes (subjectifs et objectifs); on lui demande de ne pas faire d'histoires et de ne pas avoir d'histoire; d'être en somme à la fois présent et absent. Mais il est de son devoir de faire siens les problèmes de l'entreprise.

Celle-ci décline (autant que les rapports de force le lui permettent) sa responsabilité dans l'évolution de la santé du travailleur qui se trouve engagé en permanence dans une épreuve de force. Les services de santé ont une fonction passive d'évitement, au moindre coût, des accidents et d'installation de garde-fou, non de prévention active et de détection des facteurs pathogènes. L'organisation du travail, l'aménagement des postes, la définition des normes ne sont jamais étudiés dans leurs effets à court ou à long terme sur l'équilibre nerveux et mental; ils sont l'affaire de spécialistes qui pensent la technologie en fonction de la rentabilité et l'imposent aux exécutants comme une loi scientifique à laquelle il faut se soumettre. Dans le langage du management, on parle de « gestion du personnel » comme on parle de gestion du parc de machines, ce qui indique bien le statut des travailleurs astreints à la soumission passive aux consignes des managers. Si l'idée de « participation » est lancée par les technocrates du capital, c'est parce que ce rôle passif engendre des conduites de résistance passive, si ce n'est d'agression ou de refuge dans la fuite, c'est-à-dire, l'absentéisme. La « participation » a dès lors pour but d'organiser le consensus, de mobiliser l'attention et de stimuler les efforts, et non de faire coïncider le savoir et le pouvoir collectif avec le travail collectif.

L'exercice des droits conquis par les travailleurs, si limités soient-ils, et institutionnalisés notamment par les Comités de sécurité et d'hygiène et les Conseils d'entreprise est systématiquement entravé et détourné de son objet par les manœuvres patronales : impossibilité de fait d'accéder aux informations, donc au savoir, impossibilité virtuelle pour les travailleurs d'organiser leur propre concertation avec leurs représentants qui se trouvent ainsi le plus souvent coupés de leur « base », éventuellement « bureaucratisés » ou « récupérés »; d'où l'isolement et le repli sur soi des individus ou des petits groupes qui, se sentant impuissants, se réfugient effectivement dans l'absentéisme, y compris l'absentéisme syndical et politique d'ailleurs.

D. Klaric a raison de chercher des commencements de solution dans la formation et la prévention, à condition que ce soient les travailleurs eux-mêmes qui s'en chargent. Les efforts que déploient les organisations de travailleurs dans ce sens sont encore, faute de moyens, nettement insuffisants et ne touchent par la force des choses qu'un petit nombre de militants ou de délégués. Mais la formation « sur le tas » pourrait être considérablement renforcée si les travailleurs pouvaient recourir à l'assistance de spécialistes (médecins, techniciens, ingénieurs) travaillant exclusivement pour eux.



S'il existe effectivement un absentéisme, dont on prévoit d'ailleurs qu'il s'étendra, c'est qu'il constitue la seule réponse possible

et une réaction souvent instinctive aux tensions de la vie professionnelle, en interaction du reste avec celles de la vie hors du bureau ou de l'usine.

Le chantage au chômage permet d'imposer des cadences toujours plus élevées et une hiérarchie toujours plus arrogante. Les rodomontades moralisantes d'une bourgeoisie pharisienne pratiquant elle-même un absentéisme lourd de conséquences puisqu'il consiste à fermer des usines entières, risquent bien de ne plus produire les effets attendus.

Les vieilles formules psychologisantes sur la motivation individuelle des travailleurs, les méthodes de manipulation de leur subjectivité, les chimères de la « participation » et de la « cogestion » apparaissent de plus en plus, dans la mesure même où elles ont pu faire illusion, comme une vaste duperie théorique et politique.

Ainsi la crise que l'on se limite trop facilement à qualifier d'économique, est-elle en réalité une crise des rapports sociaux existants. Toute crise étant signe de changement (encore inconscient ou déjà conscient), elle implique la caducité des schémas antérieurs. Ce qui est en cause ici, c'est l'aménagement du temps individuel et social : il se fait nécessairement en fonction du niveau des forces productives disponibles et de la nature des besoins. Les formidables progrès de la productivité du travail devraient pouvoir réduire le temps consacré à la production matérielle au profit de la production culturelle, de l'organisation de la vie familiale et collective et des loisirs, c'est-à-dire du temps que l'on qualifie abusivement de temps improductif parce que, dans la logique capitaliste, il n'est pas « rentable ». C'est précisément cette logique-là dont l'absurdité est de moins en moins tolérée : les cadences infernales (travail forcé) et le chômage (non-travail forcé); le développement scientifique et l'abrutissement intellectuel; les rapports concurrentiels et autoritaires et les discours sur la liberté et la solidarité; l'incitation à consommer et les politiques d'austérité; le gaspillage et la pénurie, la misère dans l'abondance. Ce sont ces contradictions-là qu'il importe de résoudre.

Paul Goossens

« Humanisation » du travail ?

Cahiers marxistes — Septembre 1976

Ce numéro est encore disponible.

# Pour un statut public de la sidérurgie

**Robert Dussart, sénateur communiste, a déposé sur le bureau de la Haute-Assemblée une proposition de loi tendant à mettre sous statut public l'industrie sidérurgique belge. (\*)**

En voici le texte :

1. Le diagnostic de la crise du secteur sidérurgique fait apparemment l'objet d'un large consensus des observateurs de la vie économique. Ce consensus recouvre cependant des réactions fort diverses de la part des milieux économiques du pouvoir politique et des organisations des travailleurs.

A la suite de l'étude McKinsey, dès avant la réunion de la conférence tripartite annoncée de longue date et reportée à plusieurs reprises, de larges échos ont été donnés à divers projets de regroupement des entreprises sidérurgiques de notre pays. Négociés de manière plus ou moins discrète, mais en tout cas sans information ni consultation du Parlement, ces projets ont des traits communs.

Ils entraînent des restructurations réductrices de l'outil industriel; ils laissent le pouvoir de décision aux mains des maîtres de la sidérurgie; ils débordent le cadre national; ils méconnaissent les impératifs de la régionalisation; ils comportent, sans contrepartie assurée, le sacrifice de milliers d'emplois.

---

(\*) Session 1977-1978 — Sénat 368/1.

2. Les données de la crise générale de la sidérurgie, dans l'ensemble des pays capitalistes et particulièrement en Belgique, sont connues. La production mondiale de l'acier est descendue de 708 millions de tonnes en 1974 à 646 millions de tonnes en 1975. Malgré la légère reprise (de 5,4 % en 1976), 1977 a vu s'opérer une nouvelle diminution de 1,2 % et les perspectives actuelles pour 1978 ne sont guère plus favorables.

La contraction de la production concerne les Etats-Unis et le Japon ainsi que, dans une proportion plus importante, la Communauté européenne. Mais de tous les pays capitalistes, la Belgique est de loin la plus touchée : en 1974, la chute de la production d'acier y a atteint 28 %, alors qu'elle n'a été que de 19,5 % dans l'Europe des Neuf et aux Etats-Unis, et de 12,6 % au Japon.

De même, la reprise de 1976 y a été plus faible qu'ailleurs et, en 1977, la nouvelle réduction de la production plus forte.

Les réductions d'effectifs qui ont été de 2 % pour la Communauté européenne, se sont élevées à 6,9 % en Belgique.

D'autre part, la crise met aussi en évidence les différences structurelles régionales. Ainsi, la perte de plus de 4,5 millions de tonnes d'acier brut enregistrée entre 1974 et 1975 se répartit à concurrence de 34 % à Liège, 49 % à Charleroi et 18 % chez Sidmar. En dépit de certaines affirmations superficielles, il ne s'agit cependant pas d'une crise fondamentale dans l'utilisation de l'acier. Les changements de structure de la consommation des produits industriels n'empêcheront l'usage de l'acier de s'accroître dans les années à venir dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés.

Ce qui est en cause est tout autre chose qu'un déséquilibre momentané de l'offre et de la demande d'acier. Ce qui est en cause, dans tous les pays capitalistes d'une manière générale, c'est dans le cadre de la crise actuelle une politique économique qui n'est en rien basée sur une planification de la croissance économique régie par les besoins réels de la population. Il s'agit d'un véritable gâchis de l'outil de production dont les raisons sont connues depuis longtemps.

3. La sidérurgie belge est en effet orientée par la recherche du chiffre d'affaires et du profit, par le prélèvement de rentes parasitaires. Le désengagement croissant des groupes financiers, la séparation des actifs industriels et des actifs financiers des grands groupes, va de pair avec leur domination sur le secteur et l'utilisation maximale des aides publiques. Elle se distingue par sa dépendance croissante à l'égard des exportations, particulièrement en direction des pays de la Communauté européenne, par sa spécialisation dans la fabrication de produits peu élaborés, par son hypertrophie par rapport à une expansion insuffisante des fabrications métalliques, par la part décroissante de ses produits sur le marché intérieur, envahi par ailleurs par des importations paradoxales, par l'incohérence apparente des investissements résultant de la concurrence des groupes financiers et de l'absence d'une coordination au plan national.

Tablant, en période de conjoncture favorable, sur l'élargissement de leurs ventes, soutenues, en période de basse conjoncture, par des aides publiques sans contrôle, les puissances monopolistes n'ont cessé d'accroître l'endettement des entreprises. L'aveu tardif des faiblesses structurelles constatées par le plan McKinsey n'a d'autre but que de préparer un nouveau démantèlement multinational désarticulant la sidérurgie wallonne et compromettant toute politique globale de l'acier au niveau national.

4. C'est pourquoi les organisations des travailleurs et de larges courants d'opinion réclament une planification équilibrée et des réformes profondes de la sidérurgie.

Celles-ci ne seront efficaces qu'à deux conditions.

En premier lieu, elles doivent substituer au partage des zones d'influence et des mesures technocratiques en vue de la réduction de la production selon les vues de l'étude McKinsey, une politique globale de l'acier portant sur la production, la promotion de la consommation intérieure, la diversification des fabricats et la commercialisation.

En deuxième lieu, la mise en place d'une telle politique suppose l'élaboration préalable d'un statut démocratique de la sidérurgie qui, en tenant compte des dimensions nationale et régionale, assure immédiatement et sans équivoque la maîtrise des décisions dans les entreprises sidérurgiques aux pouvoirs publics.

Elle implique, en vue d'assurer la sauvegarde de l'outil et des forces productives qualifiées, l'établissement d'un statut des travailleurs de la sidérurgie garantissant la réduction à 36 heures de la durée du travail.

Toutes les solutions qui, sous le couvert d'un statut à gestion mixte, abandonneraient plus longtemps le pouvoir de décision dans ce secteur vital aux grandes puissances financières, seraient inopérantes. Le bilan de la gestion monopoliste de la sidérurgie l'a démontré. A l'engagement financier de l'Etat qui est devenu un fait définitif et irréversible, doit correspondre un statut de gestion publique.

La solidarité qui s'impose dans la lutte contre la crise au niveau du pays et des communautés, lorsqu'elles seront dotées de pouvoirs régionaux réels, exige une solution incompatible avec le maintien des structures actuelles de la sidérurgie. Celles-ci se sont édifiées sur la base des seules exigences du profit monopoliste et de la prépondérance des puissances financières. Elles se sont révélées destructrices pour l'outil et pour l'emploi.

La socialisation objective très poussée du secteur, sa position centrale dans la filière des biens d'équipement et celle du bâtiment et des services publics ainsi que la menace urgente d'un démantèlement au niveau multinational réclament sa restructuration démocratique.

La nationalisation pure et simple du secteur pourrait être justement réclamée par la collectivité. Les conditions politiques d'une nationalisation démocratique ne sont pas réunies actuellement.

Dans les conditions actuelles, le rachat des participations du capital par les pouvoirs publics pourrait dégager les puissances financières de leurs responsabilités.

Il s'indique donc de prévenir le démantèlement qui découle des études McKinsey, par ailleurs déjà dépassées par les négociations entre les puissances monopolistes déterminantes et de mettre un terme à la prise en charge par les pouvoirs publics d'une politique sidérurgique conduite par ces puissances, dans leur intérêt exclusif, en subordonnant à leurs fins les moyens de l'Etat et les ressources de la collectivité.

La présente proposition de loi constitue une forme concrète de l'initiative publique dans le domaine de l'économie, si souvent réclamée. Elle postule le transfert du pouvoir de décision à la collectivité, au niveau national et régional et organise les modalités du contrôle ouvrier réclamé lui aussi par les organisations ouvrières.

Robert DUSSART.

#### Proposition de loi

#### ARTICLE 1er

Les sociétés affiliées au Groupement des hauts fourneaux et aciéries belges ainsi qu'au groupement des relamineurs belges du fer et de l'acier et leurs filiales sont placées sous statut public.

#### ARTICLE 2

1° Pour réaliser les dispositions de l'article 1er, il est créé un organisme public dénommé Consortium belge de l'Acier.

2° Conjointement avec les sociétés de développement régional concernées, le Consortium belge de l'Acier créera quatre sociétés anonymes de bassin : Flandres, Liège, Charleroi, Centre et Brabant wallon, contrôlées à 50 % par le Consortium belge de l'Acier, à 50 % par les sociétés de développement régional.

3° L'Etat et les institutions financières publiques feront apport aux sociétés anonymes de bassin de l'ensemble de leurs créances, hypothèques et participations généralement quelconques détenues par eux sur les entreprises visées à l'article 1er.

En contrepartie, les sociétés anonymes de bassin remettront à l'Etat et aux institutions financières publiques des obligations ou actions nominatives incessibles.

#### ARTICLE 3

Les créances et hypothèques transférées aux sociétés anonymes de bassin seront transformées à l'initiative de celles-ci en participations au capital des sociétés mises sous statut public en vertu de l'article 1er de la présente loi.

A cette fin, la valeur de l'actif net dûment réévaluée de chaque société sera augmentée de la valeur desdites créances et hypothèques et il sera procédé à une augmentation de capital qui accroît, dans la même proportion, les moyens propres de la société. Les titres correspondants à cette augmentation de capital seront remis à la société anonyme de bassin en contrepartie des créances détenues par elle.

Quelle que soit la composition du capital ainsi restructuré des sociétés visées à l'article 1er, les sociétés anonymes de bassin nomment le prési-

dent, celui-ci ayant toujours voix prépondérante, l'administrateur délégué ainsi que au minimum la moitié des membres du conseil d'administration.

#### ARTICLE 4

Les apports ultérieurs de l'Etat et des institutions financières publiques aux entreprises visées à l'article 1 donneront lieu, chaque fois, à l'application de la double opération prescrite par l'article 2, 3<sup>o</sup>, et par l'article 3. de la présente loi.

#### ARTICLE 5

Le contrôle du secteur public s'exerce sur les filiales et sur les portefeuilles.

Interdiction est faite aux sociétés citées à l'article 1er de transférer tout ou partie de leur patrimoine à des tiers, sans l'accord des sociétés anonymes du bassin.

Ce patrimoine est établi selon l'inventaire réalisé au 31 décembre 1977.

#### ARTICLE 6

1<sup>o</sup> Il est créé au sein du Consortium belge de l'Acier un Conseil de politique sidérurgique chargé de la politique nationale en matière d'investissements, d'approvisionnements et de ventes ainsi que de la coordination des politiques sidérurgiques régionales. Dans ses principes, la politique sidérurgique nationale devra s'inspirer du souci de préserver les capacités de production existantes, d'en améliorer la productivité, de favoriser l'application des recherches en cours, d'orienter le secteur davantage vers la consommation intérieure, de diversifier et stabiliser les débouchés extérieurs de l'acier.

2<sup>o</sup> Il est créé au sein de chaque société anonyme de bassin un Conseil régional de politique sidérurgique chargé de la politique sidérurgique des bassins et entreprises non regroupés y assimilés, de la diversification des fabricats et de la création d'emplois nouveaux.

3<sup>o</sup> Les délégués des organisations représentatives des travailleurs assistent au conseil d'administration des sociétés anonymes de bassin. Ils disposent, en vertu de l'article 10, du droit de contrôle ouvrier. Ils exercent ce droit : 1<sup>o</sup> en soumettant les décisions du conseil d'administration à la consultation des travailleurs concernés au niveau de l'entreprise et des bassins; 2<sup>o</sup> en saisissant d'initiative le conseil d'administration des propositions des organisations ouvrières.

#### ARTICLE 7

Sont exclus des organes de gestion et de décision des entreprises visées à l'article 1er, les représentants des partenaires privés au sein des sociétés.

Les sociétés anonymes de bassin sont seules habilitées pour assumer la gestion des entreprises précitées et ce, dans le cadre des politiques définies par les conseils créés en application de l'article 6.

#### ARTICLE 8

Il est créé auprès du Consortium belge de l'Acier et en étroite collaboration avec les sociétés anonymes de bassin, un groupement commun de commercialisation, un comptoir collectif d'achat, une institution de recherches.

#### ARTICLE 9

Les groupes financiers concernés mettront à la disposition des sociétés anonymes de bassin des crédits d'un montant équivalent au taux de 50 à

100 % des apports nouveaux de fonds publics aux entreprises sidérurgiques correspondantes, selon l'importance des investissements de reconversion indispensables. Ces crédits seront destinés aux investissements de reconversion à opérer en aval de la sidérurgie de manière à maintenir de l'emploi par bassin. Ils seront utilisés et gérés par les sociétés anonymes de bassin et porteront un intérêt fixe de 6 %.

Les banques privées devront maintenir leurs lignes de crédit actuelles.

#### ARTICLE 10

Le personnel des sociétés visées à l'article 1er, ainsi que leurs cadres n'occupant pas un emploi de direction générale à la date du 1er janvier 1978, ne pourront être licenciés en raison des opérations prévues par la présente loi.

Dans les six mois de l'entrée en vigueur de la loi, un statut du travailleur sidérurgiste sera négocié avec les organisations représentatives reconnues des travailleurs des entreprises et du secteur industriel concernés.

Ce statut fixera :

1° La durée du travail qui ne devra pas dépasser 36 heures-semaine;  
2° Les modalités de la généralisation et de l'unification des acquis conventionnels et d'entreprises;

3° Les pouvoirs de contrôle accordés aux conseils d'entreprises et aux organisations représentatives reconnues des travailleurs sur la gestion des entreprises et du secteur industriel sidérurgiques, ainsi que les modalités de son exercice.

#### ARTICLE 11

En vue de rendre impératifs les objectifs, les options, les investissements des entreprises sidérurgiques mises sous statut public, les articles de la loi du 15 juillet 1970 organisant la planification et la décentralisation économiques implicitement modifiés par la présente loi, sont mis en concordance avec celle-ci, par arrêtés royaux délibérés en Conseil des Ministres.

Ces arrêtés royaux sont ratifiés par la loi.

## Les interdictions professionnelles en RFA

*Nous publions ci-après le discours que Detlef Hensche, membre de la présidence nationale du syndicat du livre en R.F.A., a prononcé le 12 novembre 1977, lors du Congrès international d'Oldenburg contre les Berufsverbote auquel assistaient des participants de treize pays étrangers, parmi lesquels des délégués belges.*

*Thème du congrès : la lutte contre la pratique des interdictions professionnelles en R.F.A.*

*A qui désire comprendre en profondeur en quoi consiste cette pratique antidémocratique — et comment elle s'est développée en Allemagne fédérale — on conseillera la lecture de deux ouvrages : l'un, de Jacques Denis, « Liberté d'opinion... verboten » publié par les Editions sociales à Paris, l'autre « Les interdictions professionnelles en Allemagne fédérale » édité par François Maspéro.*

*L'intérêt spécifique du discours de Detlef Hensche est de constituer un témoignage de l'atmosphère en R.F.A. telle qu'elle est perçue par un syndicaliste responsable.*

Voilà six ans déjà qu'on prononce des interdictions professionnelles en République fédérale. Environ 4.000 cas ont été repérés. Ce chiffre à lui seul dément les affirmations de ceux qui nient l'existence des « Berufsverbote ». Il ne s'agit nullement d'un phantasme, mais de l'amère réalité de notre pratique constitutionnelle.

Ce qui est plus grave encore, c'est que près d'un million de jeunes ayant, à un moment donné, postulé un emploi dans un service

public se voient soumis à une surveillance constante. Cette surveillance entraîne une foule de conséquences administratives. On assiste au gonflement du nombre de fonctionnaires de la police politique chargés de ce qu'il est convenu d'appeler la « protection de la Constitution ». On peut ajouter à ces fonctionnaires les délateurs dont le nombre est dix fois plus élevé.

On aimerait que les gouvernements des Länder s'occupent plutôt de la politique des prix et des investissements au niveau des trusts et combattent le chômage. On affirme que ce serait faire du dirigisme contraire à la Constitution que de vouloir contrôler une certaine de trusts, — alors que le dirigisme des cerveaux et des opinions de millions de citoyens correspondrait à l'esprit de cette même Constitution !

Examinons les conséquences indirectes des interdictions professionnelles. Depuis longtemps, il ne s'agit plus seulement d'écarter des services publics de soi-disant ennemis isolés de la Constitution. En fait, dans le concret, la pratique des interdictions professionnelles sert de rempart contre les réformes sociales, contre la réalisation de la démocratie dans notre pays.

*Tout d'abord*, il est caractéristique que, quand par chance on a la possibilité de jeter un coup d'œil dans les documents du ministère public, on peut se rendre compte de la nature des faits pouvant faire naître le soupçon d'activité anticonstitutionnelle. Ces faits sont : participation à des manifestations, approbation d'un manifeste, signature d'une pétition, appartenance à une organisation étudiante, activités syndicales, etc.

Sans exception, il s'agit de l'exercice des libertés civiles fondamentales, des libertés classiques telles que les a toujours prônées la bourgeoisie elle-même. Il est caractéristique que ce soit justement le mouvement ouvrier qui, au cours du troisième tiers du 20<sup>e</sup> siècle, doive s'efforcer de sauver les libertés telles que les a conçues la révolution bourgeoise du 19<sup>e</sup> siècle.

*Secundo*. La discrimination et la persécution de divers groupes et organisations constituent une autre conséquence indirecte des interdictions professionnelles. Ce résultat s'obtient d'une manière beaucoup plus simple, plus hypocrite et est moins spectaculaire que ce ne pourrait jamais être le cas par l'interdiction d'associations ou de partis officiellement reconnus. Souvenons-nous du *Sozialistischer Hochschulbund* (fédération universitaire socialiste), qui a été exclu du bénéfice des subsides du « Plan pour la jeunesse fédérale » ; rappelons-nous que le même sort a frappé temporairement les jeunes des *Amis de la Nature* ; et je ne dis même rien de la discrimination des organisations communistes. Des institutions aussi respectables que *Amnesty International* ont été soupçonnées d'activités anticonstitutionnelles. La même chose vaut pour l'*Association des Juristes Démocrates*. Même les *Jeunesses Démocratiques* peuvent se vanter d'avoir été citées dans le dernier texte gouvernemental qui traite de la « défense de la Constitution ».

Jamais, en aucun cas, une action n'est engagée ainsi que le prescrit la Constitution. On préfère réaliser la discrimination par

des pressions individuelles. Ce sont des autorités incontrôlables qui dénoncent une hypothétique hostilité à la Constitution, qui décident quelles organisations doivent être visées.

Il est clair qu'il s'agit ici d'une lutte politique qui aboutit à mettre au ban de la nation ceux qui pensent différemment. Les autorités parlent d'« activités anti-allemandes » ou de « menées contre la République fédérale ».

Ce qui se passe actuellement en Allemagne ne s'est vu qu'une seule fois dans un passé récent : aux USA, pendant les années 50, époque où toute activité ressemblant de près ou de loin à une action communiste était qualifiée de « unamerican ».

Personne ne devrait minimiser ce qui se passe en Allemagne fédérale en affirmant que seuls sont visés quelques hurluberlus. L'administration de la ville de Schmetzingen a prétendu prendre une mesure d'interdiction contre la *Jeunesse syndicale* en affirmant que des représentants de la commission de la jeunesse du district n'adhéraient plus à la constitution libérale et démocratique du pays. En Bade-Wurtemberg, les démocrates-chrétiens insistent depuis longtemps pour qu'on enquête sur la fidélité constitutionnelle des jeunes de la Confédération fédérale syndicale allemande (DGB). Le motif invoqué est que ces jeunes reçoivent des subsides de l'Etat et doivent donc, pour cette raison, répondre à certaines conditions. Ceci montre que la répression est un chancre qui ne respecte aucun syndicat ni parti reconnu.

*Troisième exemple.* On constate depuis quelque temps que les interdictions professionnelles atteignent aussi le secteur privé. Il y a un an et demi, le président du conseil d'entreprise de la maison d'édition Vogel de Würzburg a été congédié par sa firme sous le prétexte que la maison ne pouvait tolérer en son sein une personne s'occupant de politique. L'avocat qui représentait la firme au cours du procès subséquent a déclaré que ce qui vaut pour la fonction publique est valable également, par analogie, pour les entreprises privées.

Il y a peu, une chose semblable s'est produite à Hambourg, où des travailleurs d'une grande manufacture ont été soumis à un « examen de fidélité à la Constitution » sous prétexte que l'entreprise fabrique des pièces de rechange pour l'armée.

On sait qu'entre-temps des détectives privés ont été chargés de contrôler les opinions politiques des candidats à certaines fonctions. Des entreprises privées se permettent donc de recruter et de licencier des ouvriers et des employés en fonction de leur appartenance politique. Et dire qu'après la deuxième guerre mondiale, la gestion a été précisément revendiquée pour « éviter un second 1933 » —, ainsi que l'a dit un jour le président de la Confédération du Travail Hans Böckler.

*Voici un quatrième exemple de la politique suivie.* Les interdictions professionnelles ne sont dirigées que contre la gauche et non contre la droite. Ceci contrairement aux principes antifascistes contenus dans notre Constitution. A ce propos, et soit dit en passant,

on devrait un jour examiner de façon pratique la question de savoir dans quelle mesure les idées d'extrême-droite n'ont pas déjà été reprises depuis longtemps par des partis de l'establishment (comme la démocratie chrétienne).

Il y a lieu de se poser cette question dès qu'on constate que, lors des interrogatoires de « suspects », les questions typiques se ramènent à demander : « *Quelle est votre attitude à l'égard des structures fondamentales de notre société ? Vivons-nous dans une société de classes ?* » Il convient à ce propos de savoir que le mot « classe » est devenu tabou. Ou bien on demande : « *Quel est le rapport existant entre l'Etat et la société ? L'Etat est-il placé au-dessus de la société ?* » (d'après le vieux modèle libéral du 19<sup>e</sup> siècle). A moins qu'on ne veuille faire dire par la personne interrogée que les représentants de l'Etat sont en fin de compte exposés à des rapports de forces sociales... Le but de toutes ces questions est de s'attaquer aux fondements mêmes de l'action syndicale. Après tout, même certains démocrates-chrétiens devraient tomber sous le coup des interdictions professionnelles...

Et pour se rendre compte dans quelle mesure extrême les points de vue syndicaux sont attaqués, il suffit de voir ce qui s'est passé récemment à Ratisbonne (Regensburg). On a reproché à quelqu'un que ses positions politiques « ne s'écartent pas de celles qui sont défendues dans le numéro spécial intitulé « Etat patronal et Etat syndical » édité par l'Institut d'Economie et de Sociologie du DGB (Confédération des syndicats).

Il est évident que celui qui, dans notre pays, pense ne pas être concerné par ce qui se passe et s'imagine qu'il s'agit uniquement de cas isolés, ne peut plus soutenir de bonne foi ce point de vue.

*Cinquièmement.* On dénonce comme contraires à la Constitution des positions qui sont une alternative à l'ordre économique actuel. La raison en est la suivante et on verra qu'il existe ici un danger non négligeable. Quiconque veut aujourd'hui remédier sérieusement au chômage qui sévit sur une grande échelle, doit avoir le courage de s'en prendre aux tabous, non seulement quant à la propriété patronale, mais encore en ce qui concerne la question des investissements et celle de la socialisation. Or, c'est précisément là que le courage dont font preuve nos concitoyens a faibli le plus au cours de ces dernières années : non pas seulement au sein du SPD (parti social-démocrate), mais encore dans nos universités. Il devient de plus en plus dangereux d'exprimer certaines revendications puisque les professeurs, les assistants et les étudiants savent qu'en les formulant ils jettent une ombre sur leur dossier personnel auprès des services de « protection de la Constitution ».

Qu'on se souvienne des premières années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Ce faisant, on se rend compte de l'utilisation progressive qui a été faite de la Constitution dans le but de sauvegarder l'ordre économique existant. A cette époque, en 1946, ce furent les métallurgistes de Peine et autres lieux qui menèrent la lutte destinée à empêcher qu'on ne continue à démonter nos usines. Nous estimions alors qu'il s'agissait de notre propre économie,

non de celle des actionnaires et des patrons. A l'intervention des Américains, les patrons ont entre-temps nié leur complicité avec la dictature nazie !

C'est à cela qu'il faudrait songer parfois quand actuellement on taxe de contraires à la Constitution des revendications d'après-guerre, telles que la socialisation, la politique d'investissement et aussi, depuis peu, la cogestion.

Les atteintes à la Constitution sont, en fin de compte, imputables à des décisions du tribunal constitutionnel lui-même. L'exemple le plus récent est constitué par la plainte des entreprises contre la cogestion. Nous constatons ici aussi qu'aux interdictions de partis on préfère le moyen plus souple qu'est l'interdiction de réformes.

Dans ce domaine également, il est nécessaire de rappeler les débuts de l'Etat fédéral et la naissance de la Constitution. Ce sont des syndicalistes de la première heure, des socialistes et des communistes qui ont contribué à élaborer celle-ci. Son caractère est nettement antifasciste ; elle est ouverte à la cogestion, à l'orientation des investissements et à la socialisation. Elle ne s'oppose nullement à l'admission des marxistes et des communistes dans les services publics.

Pour se rendre compte de la mesure de l'angoisse qui règne dans le pays, il suffit de voir comment résistent à la persécution les sympathisants de nos journées et semaines d'étude. Il y a lieu de s'inquiéter sérieusement quand on constate que des professeurs d'université n'ayant rien à se reprocher jugent nécessaire de publier des avis dans les journaux pour prendre leurs distances vis-à-vis du terrorisme et du crime, quand ils jugent utile de se rallier à la thèse selon laquelle il faudrait agir dans nos universités contre les théories «favorisant le terrorisme». Je ne puis imaginer que ces professeurs agissent spontanément. On ne peut s'empêcher de penser que leurs avis sont la conséquence de l'intimidation dont ils sont l'objet et de la crainte qu'on leur inspire. A mon sens, les professeurs d'université, les socialistes, les syndicalistes, bref tous ceux qui soutiennent une politique de réforme n'ont pas besoin de désavouer publiquement les meurtres les plus vils uniquement parce que tel est le désir de MM. Strauss et Springer. Peut-être faudrait-il au moins attendre que l'industrie et le commerce extérieur allemands prennent leurs distances à l'égard de la politique d'apartheid en Afrique du Sud.

Chers Collègues, que faire ? Nous constatons un mouvement général vers la droite, provoqué par les interdictions professionnelles. Mais j'aimerais ajouter, notamment à l'intention de nos hôtes étrangers, qu'il serait faux et hautement dommageable de caractériser la situation actuelle, comme c'est parfois le cas, comme étant de nature fasciste ou fascisante. Pour émettre une telle opinion, il faudrait ignorer le cynisme criminel, les crimes contre la personne humaine imputables aux Etats fascistes. Mais on n'en constate pas moins une poussée vers la droite accompagnée d'une dangereuse limitation des libertés démocratiques et d'une mise en cause plus centrée du progrès social.

L'évolution politique actuelle a des causes politiques et économiques bien caractérisées. Pour ne citer qu'un exemple : la crise économique actuelle (ou plutôt la crise actuelle du Travail, le Capital étant en plein essor) permet des développements qui mènent à l'intimidation dans les entreprises, à des difficultés accrues du travail syndical. La pression sur la politique tarifaire devient petit à petit si insupportable qu'on doit se demander si l'autonomie des tarifs dans ce pays est à prendre au sérieux politiquement.

Les employeurs profitent du chômage accru pour accentuer le rythme du travail et renforcer les sanctions contre les militants syndicaux.

D'autre part — et ceci est tout aussi important — nous avons à nous poser la question de savoir pourquoi les représentants du mouvement ouvrier ne cessent de se dérober. Je fais surtout allusion ici à la politique du parti social-démocrate. Non pas que j'en sois membre, mais parce que ce qui se passe dans ce parti concerne n'importe quel démocrate.

Je crois dangereux de mener pendant trois années une politique de renonciation à toute réforme et de se limiter à espérer des temps meilleurs. Cet espoir est d'ailleurs parfaitement illusoire. Il ne viendra pas un moment où l'on pourra récupérer tout ce à quoi on a renoncé aujourd'hui !

Sous ce rapport, on doit regretter la politique qui consiste à prendre de plus en plus ses distances vis-à-vis de la gauche. Il n'est pas admissible que des chefs du SPD, après un congrès tenu au niveau d'un « Land », aillent dès le lendemain s'excuser auprès du ministre de l'Economie des décisions que leur parti vient de prendre. Le SPD n'a rien fait pour empêcher l'anticommunisme pratiqué avec succès jusqu'à présent par les chrétiens-démocrates.

Au lieu de cela, nous constatons, d'élection en élection, la tendance croissante de s'assurer auprès de la droite une bonne réputation pro-bourgeoise, — nonobstant le fait que les efforts entrepris dans ce sens sont par avance condamnés à être infructueux. Quand les choses deviennent sérieuses, l'original conservateur vaudra toujours mieux que la copie.

Je pense que les années 20 doivent nous apprendre quelque chose : une politique de retrait de la gauche n'a encore jamais été profitable. Au contraire, l'adaptation à l'attitude de la droite renforce la réaction.

La politique diffamatoire des démo-chrétiens a donc du succès du fait que tout ce qui se trouve à gauche du centre SPD est soupçonné d'appartenir à une catégorie de suspects du point de vue constitutionnel. Si nous continuons à reculer, le programme de Godesberg lui-même pourra bientôt être jugé en contradiction avec la Constitution.

Des positions politiques de gauche ont été systématiquement abandonnées en faveur de la droite. Et permettez-moi d'ajouter que ce qui aujourd'hui n'est plus bien en cour politiquement peut très bien être dès demain interdit par la loi.

En général, nous devrions tirer comme enseignement de l'histoire du mouvement ouvrier allemand (surtout pendant les années 20) que la classe dirigeante n'a encore jamais récompensé les avances faites par la gauche. Au contraire, la réponse a toujours consisté en une exploitation accrue. Cela nous a menés assez récemment aux excès fascistes que vous connaissez.

C'est pourquoi nous adressons ici un nouvel appel aux forces démocratiques favorables aux réformes. Nous pensons surtout au SPD, qui ne devrait pas continuer à renoncer à une politique progressiste. Celle-ci, au contraire, doit être reprise avec détermination pour mettre fin à la réduction constante des droits démocratiques.

A ce propos, je voudrais dire aussi que nous devons être reconnaissants aux pays étrangers pour l'aide et le soutien qu'ils nous accordent dans notre lutte.

La *Weeser Kurier* m'a prié de vous lire le message qu'elle désire adresser à la présente assemblée :

« Vu la situation actuelle en R.F.A., nous pensons qu'il doit s'agir surtout aujourd'hui de lutter avec détermination aux côtés de toutes les forces démocratiques pour le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux. Ce sont précisément les syndicats qui ont constaté que l'inquisition des consciences, la dissimulation et l'abstention politique sont des conséquences de la pratique des interdictions professionnelles dans les services publics. Ces conséquences se font aussi sentir dans le secteur privé. C'est ainsi que déjà des revendications syndicales en viennent presque à être considérées comme des manifestations d'hostilité à la Constitution. Nous nous déclarons solidaires de votre action contre les interdictions professionnelles et autres pratiques antidémocratiques et vous souhaitons un déroulement heureux de votre congrès ».

La journée syndicale du syndicat du livre, qui a eu lieu il y a trois semaines à Augsburg, a adopté quant aux interdictions professionnelles une décision dont je cite ici des extraits :

*« Les délégués de la 11<sup>e</sup> journée réglementaire du Syndicat du Livre exigent :*

*— qu'il soit mis fin en R.F.A. à la pratique de ce qu'on a appelé les interdictions professionnelles ;*

*— que soient supprimés tous les décrets illégaux qui permettent cette pratique ;*

*— que soient déclarées nulles les interdictions professionnelles et que tous les intéressés soient indemnisés ;*

*— que soit entamée une vaste campagne de la classe ouvrière organisée contre la réduction des droits démocratiques. »*

# EN DIAGONALE

## KOLWEZI : toute une politique en cause

Enverra-t-on chaque année des troupes marocaines transportées par l'aviation française ou américaine, ou la Légion pour sauver le régime Mobutu ? Avec de temps en temps, des paracommandos belges pour évacuer nos ressortissants et les autres Européens menacés par de telles interventions militaires ? Ou maintiendra-t-on en permanence Mobutu sous la protection des mercenaires africains de l'OTAN ? Et, entre-temps, combien de Belges accepteront de retourner à Kolwezi ?

Poser ces questions, c'est souligner l'instabilité — le mot est faible — du régime Mobutu, à ce point pourri qu'il ne se maintient tant bien que mal en place que parce qu'il est porté à bout de bras par l'intervention étrangère, y compris l'intervention militaire directe.

C'est là, du côté des troupes françaises, belges et marocaines, des Américains qui ont fourni l'aide logistique sans laquelle Bruxelles n'aurait pu acheminer ses paras, qu'il faut chercher l'intervention étrangère au Zaïre. Et non du côté de l'Angola, de Cuba, de l'Algérie, de la Libye, de l'URSS ou de la République démocratique allemande... Même si le Front de libération nationale congolais reçoit sans doute, comme la plupart des mouvements de libération, l'aide de pays progressistes.

Il n'y a d'ailleurs pas que l'intervention militaire. La Belgique, la France et les Etats-Unis se retrouvent avec l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Iran, l'Arabie Saoudite, etc. pour participer à une opération de reprise en mains de l'économie zaïroise, mise à mal par la gestion du régime Mobutu, afin de rétablir la situation la plus rentable possible pour les gros intérêts financiers du néo-colonialisme.

Les deux types d'interventions — militaire et économique-financière — se rejoignent d'ailleurs, en même temps qu'elles sont le ferment de certaines séparations. Car si l'importance des intérêts financiers et la richesse du Zaïre expliquent, avec la situation géographique et stratégique du pays, les interventions militaires auxquelles on a assisté depuis 1960, elles sont aussi à l'origine de rivalités et de divergences parfois exacerbées. Pour Bruxelles comme pour Washington, semble-t-il, l'essentiel est de maintenir à Kinshasa un régime pro-occidental, fidèle au « monde libre » et à la libre entreprise, c'est-à-dire qui préserve les intérêts financiers de l'Occident et le pillage néo-colonial. Que ce soit avec ou sans Mobutu est à cet égard secondaire.

Craignant d'être lâché, Mobutu s'appuie davantage sur la France, qui s'intéresse depuis longtemps au Zaïre et qui, du Tchad au Sahara occidental, intervient de plus en plus souvent, y compris militairement, pour maintenir, contre la lutte des des mouvements de libération, des régimes pro-occidentaux plus ou moins vermoulus, notamment parmi ceux qu'elle a mis en place depuis 1960. D'où les dissonances perceptibles lors de l'intervention de Kolwezi. Entre Paris et Bruxelles ainsi qu'entre Kinshasa et Bruxelles. Mais aussi entre Simonet et Tindemans, le premier ministre étant à cet égard plus proche de la politique de Giscard d'Estaing que son ministre des Affaires étrangères. C'est M. Tindemans notamment qui s'est fait le porte-parole du projet français tendant à relayer la Légion étrangère de Giscard par une prétendue force africaine mise sur pied par des régimes dépendant notamment de Paris et bénéficiant d'un appui logistique européen et atlantique.

Mais dans un tel contexte il y a un troisième type d'intervention étrangère. Celle, non seulement des conseillers militaires belges, mais de tous les autres étrangers qui, dans une situation aussi dégradée, deviennent en

quelque sorte les otages du régime, dont la sécurité sert régulièrement de prétexte à de nouvelles interventions qui prolongent d'autant la survie de ce régime.

C'est toute la politique de la Belgique envers le régime Mobutu, toute notre politique de coopération, qui est ainsi mise en cause à l'occasion et à la suite de l'intervention à Kolwezi.

**S.N.**

## Rénovation urbaine

*Au terme de sa 9e Semaine urbaine, l'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU) a présenté à la presse deux documents qui concernent la rénovation urbaine. \**

*Le premier rassemble les principales idées et perspectives d'action qui se sont dégagées au fil des exposés et débats de la Semaine. Le second fournit une analyse des budgets de douze communes de l'agglomération bruxelloise, examinés sous l'angle « La rénovation urbaine (1975-1978) : discours et pratiques ».*

*Nous extrayons du premier de ces documents la définition des objectifs que l'ARAU assigne à la rénovation urbaine, ainsi que les « lignes de force de l'action ».*

### LES FINALITES DE LA RENOVATION URBAINE

A. L'ARAU entend par « rénovation urbaine » les opérations de réhabilitation et de reconstruction du tissu urbain. (...)

B. Plus concrètement, en matière de rénovation du logement, l'ARAU fixe à la rénovation urbaine les objectifs suivants :

— Mettre en œuvre des processus de décision et développer des structures financières qui garantissent aux habitants le droit d'être relogés sur place ou de pouvoir accéder aux logements rénovés à des conditions de loyer ou de prix correspondant à leurs revenus, ce qui implique la prise en charge par la collectivité d'une grande part des coûts de la rénovation urbaine ;

— Réhabiliter les logements anciens ou les remplacer par des logements neufs dans le respect de la trame urbaine ;

— Assurer le maintien des sites ou ensembles urbains architecturalement ou urbanistiquement significatifs.

### LES LIGNES DE FORCE DE L'ACTION

Afin de réaliser les objectifs sociaux d'une politique de rénovation urbaine de l'habitat, l'ARAU définit les lignes de force de l'action de la manière suivante :

A. Moyens financiers à mettre en œuvre :

— Utiliser et développer les crédits destinés à la rénovation urbaine dans le cadre des opérations à mener par les Pouvoirs publics ;

— Utiliser et développer les possibilités de crédits affectés à la réhabilitation de logements exécutée par les particuliers, tout en garantissant le contrôle de la destination sociale des fonds avancés par les Pouvoirs publics ;

— Alléger les charges fiscales et en particulier : la diminution du mon-

\* ARAU, 3, rue de la Prévoyance, 1000 Bruxelles.

tant de la TVA (de 16 p.c. à 8 p.c.) sur toutes les opérations de réhabilitation subsidiées, ainsi que des dégrèvements partiels et temporaires du pré-compte immobilier ;

— Supprimer l'obligation de recourir à l'intervention de l'architecte en cas de réhabilitation de logements anciens.

B. Normes de protection contre l'incendie. Pour à la fois garantir la sécurité des occupants et éviter les surcoûts entraînés par un excès de recherche de protection contre l'incendie dans les logements réhabilités, l'ARAU estime que les Pouvoirs publics doivent déterminer des normes spécifiques applicables à ces logements.

C. Maintien des occupants et critères d'accès aux logements rénovés ou réhabilités :

— La priorité d'accès aux logements rénovés ou réhabilités doit être accordée à ceux qui occupaient les lieux avant que soient entreprises les opérations de rénovation ou de réhabilitation ;

— Dans les opérations de rénovation menées par les Pouvoirs publics, deux tiers (2/3) au moins des logements remis en circulation doivent être destinés aux bénéficiaires du logement social ;

— Dans les opérations de réhabilitation menées par les particuliers et subsidiées par les Pouvoirs publics, la finalité sociale doit être garantie par les conventions particulières garantissant aux Pouvoirs publics, le contrôle destinés aux bénéficiaires du logement social ;

D. Association des habitants au processus de rénovation. L'ARAU défend le droit des habitants et de leurs organisations d'être associés aux processus de décision et de réalisation qui touchent directement le respect de leur droit à la ville. A cette fin, l'ARAU propose la mise en place de structures d'avis dans lesquelles les habitants seront présents. Ils seront accompagnés des conseillers de leur choix. (...)

Pour le surplus, l'ARAU réclame la mise sur pied d'un outil technique de rénovation, outil qui serait contrôlé par les pouvoirs publics.

Aux Editions de la Fondation Joseph Jacquemotte

## LE TOURNANT DE L'URBANISME BRUXELLOIS

par Jacques Aron

Préface de Jacques Moins

L'évolution urbanistique de la capitale belge depuis 1958 —

Un petit livre documenté et alerte sur un sujet brûlant. 200 F.

# COURRIER DES LECTEURS

## Lettre pour un débat sur « Marxisme et imagination scientifique » de L. Abicht

Les *Cahiers Marxistes* de mai 1978 proposaient une étude de Ludo Abicht, intitulée *Marxisme et imagination scientifique*, et la rédaction des *Cahiers* invitait les lecteurs à un débat à partir de ce texte.

Après une certaine hésitation, je me suis décidé à prendre la plume pour répondre à cet appel. Pourquoi ?

1°) Parce qu'il me paraît heureux de voir les C.M. publier des textes semblables à celui de L. Abicht, c'est-à-dire de courtes études liées, certes, à une certaine actualité ou à une commémoration quelconque mais visant à poser les problèmes qui se trouvent sous l'événement présenté ou l'anniversaire célébré, et surtout à y consacrer une réflexion théorique relativement élaborée. Ensuite, il me paraît bon que les C.M. entretiennent une rubrique de *Débat(s)* sur des sujets de cette qualité, sans verser dans l'accumulation des réponses — contre réponses à caractère polémique. Dans le genre des débats sereins et sérieux, on peut évoquer le précédent de l'article de Daniel Dory, *Philosophie et lutte des classes* (C.M., mai 1977), et la réponse de G. Carpinelli (C.M., décembre 1977) qui fut, in illo tempore, logée en *Courrier des lecteurs* et aurait pu prétendre à une place dans une rubrique *Débat*, instituée comme telle (1).

2°) Pourquoi, dès lors, avoir hésité à participer au débat ?

A cause de la nature même du texte de L.A. Texte touffu qui part dans de multiples directions — au gré de « sauts » parfois hasardeux — et sur lequel il y aurait trop à dire « en détail » (sur tel passage problématique, telle affirmation à mon sens péremptoire et peu nuancée, etc.) et trop peu « en gros », car il me semble aller dans un sens tellement général et positif que tout intellectuel marxiste ne pourrait qu'approuver en guise d'orientation large.

3°) Par conséquent, ce n'est qu'au prix d'une rigoureuse sélection des critiques (compensées par l'amputation de multiples éloges que j'aurais à faire, dans le même temps, sur diverses réflexions fort pertinentes et pénétrantes de l'auteur) que j'en viens au débat relatif à l'article intitulé *Marxisme et imagination scientifique*.



Tout d'abord, l'article en question repose sur toute une série de postulats indémontrés à propos du marxisme (notamment sur sa qualité tenue pour essentielle de science, sur la théorie et la pratique, etc.). Or, là où

---

(1) Il me semble également que, pour le lecteur intéressé par un article de ce type (en accord ou désaccord partiels avec la pensée de l'auteur), une revue comme les C.M. fait bien de prévoir un *Débat* car un *Courrier des lecteurs* donne, bon gré malgré, une certaine impression (en tout cas, déplaisante) de de réceptacle aux récriminations, aux propos acrimonieux, même si pareilles attitudes de mécontentement ou de basse critique n'entrent pas dans les intentions du lecteur qui écrit à la revue.

l'auteur déploie ensuite une argumentation et présente une série de dilemmes, nous ne pouvons pas toujours le suivre car ses points de départ implicites sont, nous nous, doublement des problèmes et, par voie de conséquence, nous éprouvons de sérieuses difficultés à marquer notre accord sans réserve sur certaines tâches assignées par l'auteur aux marxistes. Bien sûr (pour L.A. comme pour nous), ces derniers devraient mener des « études scientifiques longues et péniblement lentes », se réclamer d'une théorie sans dogmes et d'une praxis imaginative, mais la « tâche majeure » est-elle de « faire du marxisme une science complète », ou — plus exactement — n'est-elle que cela, rien que cela et tout cela ? Avant d'accepter ce programme, il nous faudrait — au moins — des indications claires, explicites sur ce que recouvre cette expression de « science complète », hormis les deux phrases citées de l'*Anti-Dühring*. En un mot, nous croyons que la proposition de L.A. n'est pas amenée avec une suffisante rigueur, qu'elle s'installe et s'impose sans tenir compte des palliers successifs, des médiations indispensables à toute démarche de recherche, en ce compris la plus scientifique possible. De fait, il y a beaucoup de « sauts » dans l'exposé de L.A. et nous savons bien qu'il est pratiquement impossible de les éviter dans un travail limité, par dure nécessité matérielle, à une petite dizaine de pages. A ce propos, comme pour *Philosophie et lutte des classes*, le débat reste ouvert ... nous savons qu'il peut être alimenté — et nous le souhaitons ardemment — par nos amis flamands de l'IMAVO, moins atteints que nous par le prurit théorique français.

Un mot encore sur la relation établie dans l'article entre « les tâches pratiques de l'aile révolutionnaire du mouvement » et la « recherche libre et créative ». Nous croyons devoir nuancer ce que dit L.A. sur la domination des premières sur la seconde, c'est-à-dire que les luttes pratiques (sauf dans les cas de militantisme effréné) ne nuisent pas toujours, ni régulièrement, aux efforts théoriques car il nous semble que la qualité, les buts et les circonstances de ces luttes influent plus sur l'action théorique que les luttes considérées en général. Autrement dit, ce n'est pas le temps passé à lutter qui diminue la réflexion théorique, le travail scientifique mais surtout la « qualité de ce temps » qui influe, en bien ou en mal, sur l'élaboration théorique... ce qui fait une grosse différence. Il est d'ailleurs significatif que les exemples évoqués par L.A. concernent des luttes « défensives » et que l'auteur néglige un peu les luttes offensives (Front populaire, Union de la Gauche), infiniment plus propices à son (notre) projet mais que les partis marxistes peuvent aussi bien rater, c'est-à-dire ne pas en prendre l'initiative ou la direction au moment de leur éclosion (mai 1968).

La partie la plus intéressante de la contribution de L.A. est représentée, à notre avis, par les pages relatives à Ernst Bloch, à l'utopie, la liberté et/ou l'ordre. Bien entendu, nous n'avons ici qu'une amorce, un résumé succinct de la pensée et de la vie d'E. Bloch. Il faudrait étoffer tout cela et, dans un premier temps, remplir quelques lacunes de l'exposé car, au risque de verser dans l'argutie érudite, il nous semble que ces pages survolent en toute vitesse des débats de fond, des problèmes non résolus à l'heure présente.

Que les théories de Korsch, Reich et Bloch aient été combattues dans le mouvement révolutionnaire, cela ne nous indigné nullement; qu'on les ait ignorées, voilà qui devient plus condamnable — ne serait-ce que, par le fait de cette ignorance, de cet isolement des penseurs-pas-dans-la-ligne, ils s'exposent à toutes les aventures, à toutes les récupérations (académiques, élitaires ou bassement commerciales) —, mais le summum de l'indignité n'est-il pas de viser, par des mesures administratives, le penseur pour évaluer la pensée ? De cela, E. Bloch a fait l'amère expérience et, à cause de méthodes bureaucratiques ineptes, il fut le « philosophe de Tübingen » et non un représentant éminent, discuté et dicutable, de l'école philosophique d'une jeune république socialiste, la R.D.A. L'énoncé absolument libre de ce constat est, par ailleurs, à mettre au crédit des « acquis » de 68 qui, s'ils ne sont pas parvenus à donner au marxisme toute la force d'une imagination scientifique créatrice, auront du moins libéré la parole de ceux

qui, avec les moyens offerts par le marxisme, croient à l'excellence de sa critique sur le monde ancien et présent avant que de rêver — et il n'est interdit de le faire — à l'avenir.

Revenons-en à Bloch.

Très schématiquement, il nous paraît vraiment profitable de célébrer, en sa personne, ce courant éthique (radicalement opposé à la morale-prétexte ou excuse de la bourgeoisie) qui anime bon nombre de groupes victimes de l'oppression impérialiste et de l'exploitation contemporaine de l'homme par l'homme. Par ses études, Bloch a remis à l'honneur l'espoir d'un monde meilleur, celui qui inspire l'action la plus généreuse et la plus audacieuse depuis que nos sociétés sont des sociétés de classes. Son mérite est donc considérable, surtout dans le contexte général où sa pensée s'exprime, c'est-à-dire en un temps où la tactique calculée, l'expression à moitié sincère, la combine du donnant-donnant semblaient réduire à néant la voix de la révolte souterraine, entière, et le cri, toujours étouffé, de ceux qui n'avaient rien à faire d'une quelconque raison d'Etat, qu'aucun compromis (même politiquement juste) ne venait soulager. Bref, l'apport de Bloch indique toute la valeur de la conscience du révolté « pur » et nul, après lui, ne pourra dire encore que l'idée révolutionnaire *nie* la vérité du révolté mais seulement qu'elle l'améliore.

Telle serait, à notre avis, la leçon que nous pourrions tirer — en gros — des ouvrages de Bloch mais il ne s'ensuit pas une acception béate de tout ce que ce penseur nous propose, notamment à propos des éléments religieux, des utopies sociales et des mouvements millénaristes. G. Lukacs faisait déjà entendre dans son *Histoire et Conscience de Classe* (1922) (2), des objections — que nous croyons toujours pertinentes — à divers arguments du *Thomas Münzer* (1921) de Bloch : « Quand E. Bloch croit trouver dans cette jonction de l'élément religieux avec l'élément de révolution économique et sociale une voie pour l'approfondissement du matérialisme historique « purement économique », il néglige le fait que cet approfondissement passe précisément à côté de la profondeur véritable du matérialisme historique. En saisissant aussi l'élément économique comme une chose objective à laquelle il faut opposer l'élément psychique, l'intériorité, etc., il ne voit pas que la révolution sociale réelle ne peut être que la transformation de la vie concrète et réelle de l'homme et que ce qu'on appelle d'habitude l'économie n'est rien d'autre que le système des formes d'objectivité de cette vie réelle. Les sectes révolutionnaires devaient nécessairement passer à côté de cette question, parce que cette transformation de la vie, bien plus, cette problématique elle-même étaient objectivement impossibles dans leur situation historique. *Mais il ne convient pas de voir un approfondissement dans leur faiblesse, dans leur incapacité à découvrir le point archimédien du bouleversement de la réalité, dans leur situation les contraignant tantôt à s'élever au-dessus de ce point, tantôt à rester en dessous.* » (Ed. de Minuit, 1960, p. 238).

Ces critiques de Lukacs ont un intérêt autre qu'historique car tout indique que les « théologies de la révolution » actuelles (et revivifiées par mai 68) se nourrissent, dans une large mesure, d'un système de pensée analogue à celui de Bloch. S'il ne fait aucun doute, pour nous, que la rencontre entre ces « théologiens », ces chrétiens marxisants et les marxistes est possible et nécessaire, nous pouvons tranquillement affirmer que nous n'aspérons, ni ne croyons à une synthèse entre ce christianisme et notre marxisme (3).

---

(2) Même si Lukacs désavoua plus tard les proops contenus dans ce livre, c'est bien cet ouvrage qui fit de lui un des plus grands personnages du « marxisme occidental » et qui lui assura une postérité théorique digne d'intérêt (L. Goldmann, etc.).

(3) Du reste, cette position semble bien acceptée de part et d'autre et n'empêche pas de marcher ensemble. Cf. *Marxisme et christianisme. Rencontre avec G. Girardi*, C.M., juin 1975.

Les uns et les autres ayant mesuré, le plus exactement possible, les risques auxquels ils sont confrontés (l'utopisme pour les premiers, le dogmatisme pour les seconds), nous ne voyons nul intérêt à les échanger ou à les cumuler. Il nous suffit, pour l'instant, de reconnaître que le choc de 1968 nous a décidés, de notre côté, à en découdre avec les vieilles habitudes dogmatiques.

Le texte de L.A. évoquait les utopies de Campanella (*La Cité du Soleil*) et de More (*L'Utopie*). Il est peut-être vrai que Marx réalisa « une synthèse de la libre association de Morus avec l'ordre centralisé de Campanella », mais pourrait-on soutenir que la tradition du mouvement révolutionnaire ait, depuis Marx, maintenu cette synthèse ? Franchement, nous croyons que la réponse ne peut être que négative. Là encore, 1968 fut pour nous un véritable coup de tocsin qui nous alarma, nous dessilla enfin en découvrant l'aspect nettement « solarien » (4) (rigide, disciplinaire, méticuleusement ordonné) revêtu par la pensée marxiste au cours du XXe siècle et nous rendit aussi l'esprit critique indispensable sur les sociétés socialistes en voie de construction. Bien sûr, cette « révélation » se fit à retardement, avec des tâtonnements et des erreurs de jugement mais, enfin, elle se fit. Il nous semble que cet événement dans le cours des partis se réclamant du marxisme ne put être « digéré » par certains. Les uns se mirent à énoncer le Petit Livre Rouge, à célébrer en dépit du bon sens le plus élémentaire la politique d'un pays où l'Orient rougeole — dit-on — sans interruption, quitte à retomber ensuite dans les mômeries mystiques les plus éculées, à jouer l'ange et la bête en même temps; les autres ne virent plus à l'Est qu'enfer et damnation, casernes et prisons et, en fin de compte, au nom d'une « nouvelle philosophie », se mettent à crier sans ironie que « c'est la faute à Rousseau et à Voltaire », que là où on organise quelque chose finit la liberté du tout, etc. Malgré ces divagations, il reste que l'après-68 se caractérise, au sein de la gauche, par une méfiance accrue à l'égard des stéréotypes, des décisions autoritaires (même exécutées « pour le bien du socialisme ») et une appréhension nouvelle de l'espace politique que nous offrent les libertés démocratiques bourgeoises.

Certes, le parti communiste en particulier disait déjà avant 68 des choses de ce genre mais il n'est pas sûr que le public pouvait alors les entendre. Lorsqu'il fut prêt à le faire, il se trouva dans cette « génération de 68 » (celle qui aujourd'hui peut prétendre à une certaine maturité politique) des éléments nombreux qui *prisent au sérieux* les positions déjà énoncées par les P.C. (français, belge) dans leurs Congrès antérieurs et qui n'y soupçonnèrent plus une manœuvre plus ou moins machiavélique destinée à un simple recrutement visant à gonfler en nombre les rangs de ces partis. Bref, une génération qui comprit qu'il n'y avait pas antagonisme entre *solidarité* avec les pays socialistes et *critique* non ambiguë des régimes politiques cités auparavant comme incritiquables par essence; que le socialisme ne sortirait pas, dans un état de perfection, d'une résolution de congrès; que l'on pouvait éviter l'utopie, même séduisante, et le dogme, toujours stérile, et lutter efficacement avec un parti et par un large rassemblement des forces progressistes dans les entreprises, les institutions, les écoles et les quartiers.

Nous voilà loin de Bloch et de la pensée utopiste qui aurait malheureusement tendance à ne nous inspirer qu'une « solidarité » avec des révolutions mortes, avortées ou échouées et des sociétés encore à naître et de nulle part.

---

(4) Déjà à l'époque du plus grand éclat de la social-démocratie, la *Cité du Soleil* et ses habitants disciplinés furent jugés nettement supérieurs aux « extravagances libérales » de Th. More. Voir la préface de l'édition de la *Cité du Soleil*, en 1911, dans l'abonnement *Germinal* (7e année, n° 10, pp. 4-5), publié à Gand.

Il n'y a pas très longtemps, il pouvait sembler que la tâche principale des formations marxistes était de ne pas rater la dernière lutte en cours et de ne pas laisser toute l'initiative politique aux partis sociaux-démocrates. Aujourd'hui, cette peu réjouissante perspective paraît devoir être dépassée. Mieux, elle peut l'être. Si tel est notre sentiment, c'est que beaucoup ont réglé, une fois pour toutes, leurs comptes avec le gauchisme, l'anarchisme — cette « expiation des péchés opportunistes du mouvement ouvrier » — et la social-démocratie et veulent participer pleinement à ces luttes nouvelles, déchaînées vers 1968.

En conclusion, nous pensons que L.A. a fort heureusement regardé dans les yeux cette « vache sacrée » du marxisme dogmatique et, même si nous lui jetons un autre regard que le sien, nous espérons que cette sacrée bovine ne se relèvera plus de tant de coups d'œil assassins.

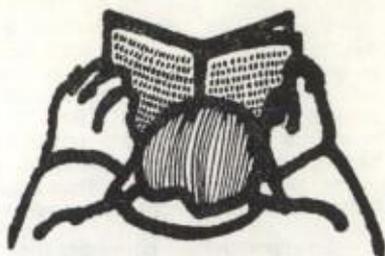
Jean-Jacques Heirwegh

— « Henri De Man, intellectuel socialiste »  
étude publiée dans les C.M. N<sup>os</sup> 15, 16 et 17 de 1972 et 1973

— « Rubens dans son temps »  
C.M. de mai 1977

Ces numéros sont encore disponibles.

# Livres



## S.O.S. Sidérurgie

S'il est une étude belge récente qui s'inscrit à droit fil dans l'actualité économique, sociale et politique c'est bien « S.O.S. Sidérurgie » du Groupe d'Economie Marxiste (GEM).

Après « Belgique, pays en voie de sous-développement », cet ouvrage est le deuxième que publie le GEM, et ici encore on peut vérifier que la référence à Marx débouche (comme l'annonçait le Manifeste du groupe) sur « des analyses concrètes de situations concrètes de la Belgique des années 1970 ».

Il est à peine besoin de souligner pour les lecteurs des Cahiers marxistes à quel point est grave la crise structurelle de la sidérurgie belge. Il est à peine besoin de rappeler, en ce début d'été 1978, à quel point le problème est lié à l'accablant dossier du chômage — ainsi qu'à celui du déclin de la Wallonie.

« S.O.S. Sidérurgie » analyse l'évolution du secteur sidérurgique depuis 1950. Une évolution marquée par la croissance, par la dépendance, par les déséquilibres. Croissance : entre 1950 et 1974, la production sidérurgique belge est quadruplée. Dépendance : en vingt ans, la part des exportations d'aciers ordinaires dans le total des livraisons passe de 67 à 80 %, et dans le même temps, la dépendance à l'égard de la CEE tend à s'accroître. Mais non contente d'être le premier exportateur d'acier du Marché commun, la Belgique détient aussi le titre peu enviable de plus grand importateur des pays développés. Pour le surplus, le développement de la sidérurgie est marqué dans notre

pays par un renforcement de son incidence économique; c'est un signe du vieillissement de notre structure industrielle. La carence des industries transformatrices d'acier est cependant beaucoup plus nette en Wallonie qu'en Flandre, soulignant ainsi la distorsion économique entre ces deux régions.

Poursuivant sa radioscopie du secteur, le GEM constate que les investissements par tête sont trois fois plus importants dans la sidérurgie que dans l'ensemble de l'économie. Cela va mener les auteurs de « S.O.S. Sidérurgie » à diagnostiquer une suraccumulation qui présente la double caractéristique d'être « sauvage » et opérée aux frais de la collectivité.

De toute évidence, ces diverses caractéristiques indiquent une crise structurelle profonde, liée à la crise globale de la société capitaliste contemporaine. Sans doute, les plus avisés des patrons sidérurgistes reconnaissent-ils le caractère structurel de la crise qui frappe le secteur; ils y insistent même. Mais cette insistance vise à justifier une restructuration monopoliste, c'est-à-dire une réforme qui ménage les intérêts des groupes privés et fait endosser aux travailleurs les « indispensables sacrifices », à commencer par le massacre prolongé de l'emploi.

A ce type de restructuration, qui a déjà fait ses preuves à Athus, le GEM oppose une restructuration démocratique, laquelle passe par la mise sous statut public de la sidérurgie — mais pas n'importe quel statut public... Il s'agit en effet avant tout d'exiger des garanties d'ordre institutionnel quant à la participation prépondérante de l'Etat au capital des entreprises sidérurgiques; de procé-

der à l'établissement d'un plan d'investissements impératif; d'organiser la préservation de l'emploi (notamment par les 36 heures et le reclassement des travailleurs licenciés); d'assurer le contrôle ouvrier; de diversifier la sidérurgie en aval, de promouvoir les exportations indirectes d'acier, d'intensifier la recherche.

Les auteurs de « S.O.S. Sidérurgie » ont joint à leur étude une analyse critique du projet d'organisation du secteur présenté au

congrès de janvier 1978 de la régionale FGTB de Liège-Huy-Waremme.

On se trouve donc en présence d'un petit ouvrage d'une brûlante actualité qui entend servir d'outil militant.

**H. K.**

---

Editions « Du Monde entier », sous l'égide de la Fondation Joseph Jacquemotte, 120 pages, 200 F.

**Les Cahiers marxistes**  
ne paraissant pas en juillet-août,  
fixent rendez-vous à leurs lecteurs  
à la rentrée de septembre.

A paraître prochainement :

- Quel socialisme pour la Belgique ?
- Synthèse d'un débat  
sur l'avenir de la télédistribution
- Histoire et idéologie ; engagement  
de l'historien
- L'Etat, terrain et enjeu  
de la lutte des classes

L'abonnement annuel aux Cahiers marxistes

(dix livraisons)

est fixé à 500 F,

montant qui se réduit à 250 F pour les moins de 25 ans.

Etranger : 600 F.

Vos suggestions et observations sur le contenu de la revue seront bienvenues.

Adresse :

20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

Tél. 02/512.90.12

CCP 000 0188745 80 de la Fondation J. Jacquemotte

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef  
Avenue de Stalingrad. 18-20, 1000 Bruxelles

60 F